Musée Wiertz

Ixelles 15 octobre 1891

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE & DE SOULPTURE
DE BELGIQUE
N° 3407

Messieurs les président et membres
de la Commission Directrice des Musées
Royaux.

Messieurs

Je crois devoir attirer votre attention
sur les craquelures qui se produisent
sur certains tableaux du Musée Wiertz
et dont j'ai constaté les progrès pendant
cet été. Il me semble utile que
vous fassiez constater l'état des choses
afin de pouvoir prendre des mesures
pour arrêter à temps les effets du
mal.

Je vous présente mes sentiments
de haute considération.

Le Conservateur,

Ch. Lotin

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE & DE SCULPTURE
DE BELGIQUE
N° 3407

Bxx. 29 Oct 1891

M.r Potvin

Conservateur du Musée
Wiertz.

J'ai l'honneur de vous informer que M. l'Inspecteur de la Commission des Musées se rendra au Musée Wiertz, lundi 2 Novembre entre 2 et 3 heures pour ~~contrôler~~ examiner l'état de conservation de quelques tableaux de ce Musée.

Veuillez agr. Mr l'assurance de ma Cte dist.

Le Secrétaire

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE & DE SCULPTURE
DE BELGIQUE
N° 3407

Bruxelles 16 Dec^bre 91

A Monsieur Van Leemputten
Restaurateur de tableaux

Bruxelles

Nous avons l'honneur
de vous prier d'exa
miner les tableaux
du Musée Wiertz, men
tionnés ci-après,
et de vouloir bien
indiquer les
travaux de restaura
tion que vous juge
riez devoir pratiquer
pour leur conservation,
en faisant connaître
le ~~montant~~

Chiffre de la dépense

- Le Christ au tombeau (triptyque)
- Les Jeunes filles
- La Liseuse de Romans

Nous vous prions de vouloir bien vous entendre, à ce sujet, avec Monsieur Potain Conservateur du Musée Wiertz qui s'empressera de vous fournir toutes les indications nécessaires.

Veuillez

P. le Cons. d'Et.
Le Secrétaire

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE & DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N° .....

Bruxelles 16 X^bre 91

A Monsieur Polain
Conservateur du Musée
Wiertz Bruxelles

Nous avons l'honneur
de vous faire connaître
que Monsieur Van Leem
= putte, restaurateur de
tableaux, a été prié
d'examiner les trois
tableaux du Musée
Wiertz, ci-après
mentionnés, et d'en
~~dresser~~ dresser
les travaux de restau-
= ration qu'il jugerait

devoir proposer pour leur conservation, ~~en évaluant le chif-fre de la dépense~~ —

– Le Christ au tombeau (tritique)

– Les jeunes filles

– La liseuse de Romans

A cet effet, nous avons invité Monsieur Van Leemputten à s'adresser directement à Vous, & nous Vous prions, Monsieur le Conservateur, de vouloir

bien lui fournir tous les renseignements nécessaires pour l'accomplissement de sa Mission.

Veuillez —

P^r la Com^on ...

Le Secrétaire

[illegible]

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE & DE SOULPTURE
DE BELGIQUE

N° 3207

Le soussigné, Van Leemputten, restaurateur des Tableaux, demeurant rue des Charbonniers N° 41 a St Josse-ten-noode, d'après examiner les tableaux au Musée Wiertz, mentionnés ci après, pour leur conservation, c'est nécessaire de Dévernir les tableaux et Restaurez les grande craqlure, et fixée la plate qui soulève

150 - 1° Le Christ au tombeau, Epistygne
50 - 2° Les jeunes filles
50 - 3° Une jeune fille a sa toilette

Je m'engage, par la présente de faire le travail pour la somme de deux Cents Cinquante Francs

St Josse ten Noode le 19 Decembre 189

V. Van Leemputten

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE & DE SCULPTURE
DE BELGIQUE
N° 3407

3407

Bruxelles 6 Janvier 1892

A Monsieur Potvin
Conservateur du Musée
Wiertz
Bruxelles

Comme suite à
une Communication
antérieure, J'ai l'honneur de vous faire
connaître que M.
Vandeemputten, le
restaurateur de tableaux, a entrepris
la restauration des
trois tableaux ci-après
désignés ~~ci-dessous~~, faisant partie du
Musée Wiertz.

le crédit alloué au Musée Wiertz pour . . . . .

Voté

Soit sur le budget de l'année écoulée, soit sur celui de l'année courante —

Les dispositions dont il vient d'être question pourront, pour plus de facilité, s'effectuer dans les locaux du Palais des Beaux-Arts rue du Musée N° 9 —

Nous serons donc prêts, en temps utile, les ouvrages ci-dessus mentionnés, à commencer par le tableau "Une jeune fille à sa toilette" —

La restauration de ces ouvrages est entreprise aux prix respectifs de Fr. 150 — 50 & 50 —

Le prix global de la dépense s'élèvera donc au chiffre de 250 f. que Vous voudrez bien, Monsieur le Conservateur, réserver ~~à toutes les questions~~

1° L. Christ au Tombeau (Egyptien)
2° Les Jeunes Filles
3° Une jeune fille à sa toilette —

Violette " que
M. Vandecamputten
restaurera en premier
lieu -
Veuillez
Agréer mes
Salutations
Distinguées

Tableaux anciens
et
Modernes

Objets d'Art
Rentoilage · Transposition
Parquetage et Restauration
ENCADREMENTS
en tous genres et tous styles

2 & 4 Rue de Ligne
Bruxelles, le 18 Octobre 1893

J. Bueso,

M La Commission directrice des Musées royaux de Belgique (Musée Wiertz de Bruxelles) Doit
Pour ce qui suit payable à Bruxelles

Lith. Van Eeckhoudt-Segers, Bruxelles-Midi

Ant. Wiertz 1806-1865
"La Révolte des Enfers contre le Ciel" - Peinture à l'huile - Toile Haut: 11.53 m. L: 8 mètres
La toile de cette oeuvre étant détendue et bombant fortement vers le bas, l'on a enlevé la toile imperméabilisée qui se trouvait derrière et l'on a essayé de la retendre en serrant les clefs qui se trouvent derrière le châssis. - Ce moyen étant inefficace, l'on a dû transporter le matériel nécessaire au placement d'un échafaudage, puis détendre la dite toile, arranger le châssis, retendre la toile et l'enveloppe imperméabilisée.
Le tableau a été ensuite lavé et dégraissé et les vernis ont été ravivés, - ce qui a entraîné les frais suivants:
Transport du matériel nécessaire à l'échafaudage; placement de celui-ci mesurant une superficie totale de 93 mètres carrés environ; deux journées de douze hommes; pour ce travail et pour le

déplacement et replacement du tableau 268 " "

Détendu la toile imperméabilisée, la toile de l'oeuvre, - retendu les deux toiles, lavé et dégraissé le tableau, ravivé les vernis 232 " "

Total fr^s 500 " "

Certifié véritable à la somme de cinq cents francs.

Vu et approuvé
chevalier Cardon

POUR LA COMMISSION DIRECTRICE
Le Secrétaire Le Président

Bruxelles, le 20 Août 1894.

4

Musée Wiertz.

A la suite d'une visite que j'ai faite, le 19 Août 1894, au Musée Wiertz, j'ai l'honneur de soumettre à la Commission des Musées les observations suivantes:

Le mur extérieur du musée donnant rue Wiertz et les piliers de l'entrée réclament une restauration. Le jardinet qui précède le musée n'est pas entretenu: le gazon est pelé, les feuilles mortes s'amoncellent dans tous les coins. Un misérable banc, rongé par la pluie, tombe en ruines.

C'est la cuisine du concierge qui sert de vestiaire. Lorsque j'y suis arrivé, une odeur de pipe infectait le vestibule et

et pénétrait dans les salles. La femme du concierge cuisinait tout en se disputant avec son mari d'une façon peu convenable, et sans souci du public.

La grande salle du musée a l'aspect le plus sordide. Les murs, badigeonnés à la chaux, demandent une sérieuse restauration. A certaines places, la chaux s'effrite. Le badigeon blanc devrait être remplacé par un ton ne nuisant pas aux tableaux.

Il en est de même du vitrage des trois salles, qui demande à être refait et peint d'une manière uniforme.

Il est certain que le vitrage des deux petites salles n'a plus été nettoyé depuis nombre d'années.

Les planches des compartiments où sont exposés les trompe-l'oeil sont malpropres. Certaines inscriptions sont illisibles; le carton de quelques numéros est déchiré.

Le mobilier de la salle est dans l'état le plus lamentable. La table, sous laquelle sont jetés des cartons poussiéreux, est recouverte d'un tapis usé; les banquettes, éventrées, montrent, par places, le rembourrage; les galons, détachés, pendent lugubrement.

Au moment de ma visite, trois échelles gisaient dans le musée.

Quant aux peintures de Wiertz, j'estime que quelques-unes d'entre elles, notamment "La révolte des enfers" "Le bouton de rose" et "La confidence" réclament un cadre.

En conséquence, j'ai l'honneur de proposer à la Commission de procéder à bref délai, à une inspection du Musée Wiertz, afin de décider des mesures à prendre en vue d'une restauration générale.

A. Fierens

Jydlig 12 octobre
1894.

Cher Monsieur

Je viens votre lettre du 13, m'annonçant que la Cour des comptes m'a libéré de la gestion de la 1re avance de mille fr. qui m'a été faite cette année pour les menus dépenses du Musée-Wiertz. C'est donc une affaire terminée. Merci.

Vous me dites ensuite n'avoir encore nouvelle de la demande que vous avez faite d'une seconde avance de 500 fr. cette fois, et je m'en étonne. Car j'ai reçu directement cette

ordonnance de paiement et
j'en ai accusé réception au
ministre, comme toujours.

Dorénavant je vous accuserai
réception à vous, en même
temps. Voici qui est fait.

Je serai au rendez vous
pour assister à la séance
de la Commission Directrice
lors qu'elle se rendra au musée
lundi prochain. Ne serait-il
pas utile que je fasse
prévenir des principaux
~~participants~~ qui y seront
traités et qui résultent,
je suppose,
d'une visite faite au musée
par ces messieurs, il y a environ
15 jours. Cela me mettrait
en mesure de préparer les
documents ou les éléments
de solution, des propositions
à soumettre au gouvernement.

Si vous le pouvez,
vous m'obligerez.

Tout à vous

Ch. Letourneux

Le 16 Octobre.

Chers Messieurs,

En réponse à votre lettre du 14 Ct j'ai l'honneur de vous faire savoir que les différentes questions qui seront traité dans la Séance du 22 de ce mois, visent à la fois les installations, les ouvrages exposés, la surveillance du Musée Wa

Ces questions n'ont pas été formulées encore d'une façon spéciale, définitive et il me serait dès lors pas possible de vous les signaler en détail.

Pour ce qui concerne les avances de fonds qui vous sont réclamées par le Gouvt en vue de satisfaire aux menues dépenses du Musée Wertz, je vous serai obligé d'informer de leur réception l'Adm du Musée, ainsi que vous avez l'obligeance de le proposer.

Veuillez agréer, chers Messieurs, les assurances de mes meilleurs sentiments bien dévoués

(signé) Emile Van Mons

Secrétaire,

(Musée Wiertz)
Notes explicatives du plan

A. Etat actuel.

1° Les inconvénients se présentent dès le débarcadère à la rue Vautier. Là, les visiteurs, qui par les temps de pluie ou de neige — arrivent en voiture sont obligés de mettre pied à terre et de parcourir — en plein air — une distance d'environ 25 mètres — après avoir gravi un escalier monumental — pour atteindre les locaux accessoires du Musée

2° Le seuil franchi — et avant de pénétrer dans la salle des tableaux — il faut s'engager dans un étroit corridor longeant la demeure du concierge

3° La salle musée — a été en réalité qu'une sorte de fourre-tout : Torture (dont une partie utile) et charpente apparentes.

Ces cadres entassés dans un désordre sont néfastes pour le Musée Wiertz : livré à l'humidité persévérante, produit les inévitables inflorescences — condensations &c.

Remède

à apporter à cette situation :

Résumé :

1° Faciliter l'abord en plaçant un abri vitré sur l'escalier et sur la voie qui mène au musée.

2° Changer de place l'entrée dans le musée de façon à l'isoler du désagréable contact signalé ci-devant.

3° Appropriations diverses dans le grd Hall dont la principale doit être la construction — comme il est dans tous les musées — d'un plafond isolé de la toiture actuelle.

Légende

Légende

du plan annexé,

tracé le principe d'indiqué en ouvrages.

1° — A. Escalier - débarcadère à la rue Vaucluse
conduit d'un tout bitré — de même que pour
la voie B.

B et C. La voie B aboutit à un pavillon C, construit
pour servir de vestibule clos au musée, près
l'entrée nouvelle.

D. Hall qui doit subir la transformation indiquée

E. La coupe transversale du hall — montre
tracé en principe, la ligne du plafond à créer.

Note transmise le 30 juillet 1895
à M. Legoût Dir. de B. C.

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE & DE SCULPTURE
DE BELGIQUE
N° 3407

Bruxelles 11 8bre 1894

A Monsieur Potvin
Conservateur
du Musée Wiertz
Rue Wiertz

Ex

Nous avons l'honneur
de vous faire connaître que
l'attention de la Commission
Directrice a été attirée
sur certaines améliorations
qu'il importerait d'apporter à l'installation
du Musée Wiertz.

Pour en délibérer, la
Commission se réunira, au
local du dit Musée, le
Lundi 22 de ce mois,

à deux heures de relevée,
à il lui serait agréable
Monsieur le Conservateur
de Vous voir assister
à cette réunion afin
d'arrêter, de Commun
accord, les
propositions à soumettre
éventuellement à
Monsieur le Ministre,
dans l'intérêt même
des Collections confiées
à Vos soins —

Veuillez...

Le Président

Le Lieutenant [illegible]

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
DE L'INDUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS

SERVICE SPÉCIAL
DES
BATIMENTS CIVILS
Rue de Louvain, 38

N° 29037 B. 38

OBJET :

N. B. — On est prié de rappeler, dans la réponse, la date et le numéro de la présente.

Réponse à l.....

du.....189 .

N° .....

ANNEXE.
(plan plié).

Bruxelles, le 26 Octobre 189 4

Monsieur le Secrétaire,

Satisfaisant à votre lettre du 24 Octobre courant, j'ai l'honneur de vous communiquer le plan des divers étages du Musée Wiertz.

Comme je ne possède plus qu'un seul exemplaire de ce plan, vous m'obligerez en voulant bien me le restituer le plus tôt possible.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire, l'assurance de ma parfaite considération

L'architecte en Chef,

P. Hesping

A Monsieur Van Mons, Secrétaire de la Commission Directrice des Musées Royaux à Bruxelles.

Despret-Poliart.

Musée Wiertz — Doit

CALORIFÈRES
DE
CONSTRUCTIONS

VOLETS EN FER

SERRES, ETC.

à JOSEPH LEEMANS

SERRURIER-POÊLIER

RUE WIERTZ, 56 (derrière la gare du Luxembourg)

IXELLES-BRUXELLES

Pour fourniture et main-d'œuvre du suivant :

Ixelles, le 31 Décembre 1894.

Impr. Générale, G.-J. Huysmans, chaussée d'Ixelles, 125.

MOIS	DATES		PRIX	FRANCS	CENT.
Janvier	5	Arrangé la porte d'un poêle		1	00
		Fourni une clé pour poêle		1	50
Février	13	Arrangé la grille d'entrée, fourni 15 vis et 2 boulons		2	50
		Travaillé 15 heures ouvrier et aide		15	00
	15	Fourni 4 nouvelles serrures pour meubles		5	00
	16	" 1 " " " "		1	25
Mars	5	Arrangé la porte de la cuisinière et replacé		1	00
		" une serrure et fourni une clé		1	50
		Fourni un coude		1	50
Avril	4	" une base de 1m,00		1	50
Mai	26	Arrangé une clé y mis un oeillet		1	00
Juin	27	" et replacé une fenêtre			50
Octobre	8	Nettoyé et replacé 4 poêles de la galerie		10	00
"	29	Fourni un coude		1	50
		Pour Acquit			
		J. Leemans Francs		44	75

Certifié exact et réclamable à la somme de quarante-quatre francs septante-cinq centimes

J. Leemans

Janvier 1895

Musée Wiertz

Extraits du Rapport annuel à fournir par l'inspecteur des installations du Musée Wiertz par le Cte Dir. des Musées Royaux de peinture et de sculpture

Batiments

à l'extérieur : Les murs extérieurs et les piliers d'entrée du Musée Wiertz accusent un délabrement absolu

Le jardin qui le entoure n'est pas entretenu = De même le banc et les menus objets qui y meublent.

à l'intérieur : — La Cuisine — intérieur — des Vestiaires laisse passer des odeurs de graillon dans les salles d'exposition

Ces salles tout d'un aspect désolé, principalement la grande galerie = Avec des murs où la chaux s'effrite et que l'humidité ronge, par places, elle a plutôt l'aspect d'une grange

Il importe de remplacer le badigeon des murs par un ton uni ne nuisant pas aux ouvrages exposés — Les tableaux (quand leur dimension le permet) devront reposer sur une cimaise à établir ~~autour des~~ ~~salles~~ le long des murs

Les lanterneaux — ceux des petites salles principalement — sont obscurcis par des couches de poussière accumulée

Ils devraient être nettoyés avec soin, & recouverts de velums

B. Ouvrages exposés

Les ~~Certains~~ tableaux (quand leur dimension le permet) devront reposer sur une cimaise à établir le long des murs ~~du Musée~~ ×

— C – Mobilier

Les banquettes, & les tapis

× Les planches des compartiments où sont entoilés les [illegible], — ~~[illegible]~~ ~~généralement~~ ~~[illegible]~~ — sont usées et salies ; des inscriptions sont devenues illisibles, des numéros d'ordre sont arrachés.

tombent littéralement en loques — & le restant du mobilier a besoin de réparations urgentes —

. . . .

Bruxelles 9 Janv. 95

A Monsieur le Ministre de l'Intérieur & de l'Instruction publique

Ex

§ 7

La Commission directrice après avoir ~~fait~~ ~~faire~~ visité, en détail, les ~~installations de~~ locaux dépendant du Musée Wiertz a pu constater ~~qu'elles se~~ qu'ils se trouvent actuellement dans un état d'abandon & de délabrement qui réclame, sans tarder, l'intervention de

= dant des

l'administration des
Batiments Civils

Nous ~~ne~~ croyons ne
pouvoir mieux faire
ressortir l'utilité &
l'urgence de cette inter
vention qu'en mettant
sous vos yeux, Monsieur
le Ministre, un extrait
du rapport auquel a
donné lieu l'inspection
entreprise par les mem
bres de la Commission.

Il s'agit, comme vous
pourrez le constater,

d'un remaniement
d'ensemble comprenant
à la fois les Batiments
l'installation ~~les~~ des ouvrages exposés, &
le mobilier du dit
Musée —

Nous vous prions,
en conséquence, Monsieur
le Ministre, de vouloir
bien faire examiner par
les agents de l'admi
nistration compétente,
la fâcheuse situation
que nous avons cru
devoir signaler, &
de prendre ensuite,
afin d'y remédier,

Les Mesures que Vous
jugerez ut. les
Veuilly
L. Poudou
Le Lieutenant

MINISTÈRE
DE
L'INTÉRIEUR
ET DE
L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

—

ADMINISTRATION
DES
SCIENCES, DES LETTRES & DES BEAUX-ARTS.

N° 10041

N.-B.—Prière de rappeler dans la réponse la date et le numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de l'Administration.

—

ANNEXE

—

Bruxelles, le 1er Février 1895.

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous accuser la réception de votre lettre du 17 janvier dernier, par laquelle vous m'avez transmis un récépissé constatant le versement, au Trésor public, d'une somme de fr. 1983.50, produit de la vente du catalogue du Musée Wiertz, pendant l'année 1894.

Je saisis cette occasion pour vous faire connaître que j'ai appelé, d'une façon spéciale, l'attention de Mr le Ministre de l'Agriculture, du Travail, de l'Industrie et des Travaux publics, sur la situation des locaux du dit Musée, que vous m'avez signalée par votre lettre du 5 janvier dernier.

Agréez, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Ministre,

J. Bara

A la Commission directrice
des Musées royaux de peinture et
de Sculpture, à
Bruxelles.

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE & DE SCULPTURE
DE BELGIQUE
N° 3407

Bruxelles 26 Mars 1897

A Monsieur le Ministre de
l'Intérieur et de l'Instruction
publique

Vous avez bien voulu
soumettre les termes de votre
dépêche du 1er février der
-nier (Sect. des B. A.
N° 100.41) à l'appel
d'une Junta spéciale
à l'attention de Monsieur
le Ministre de l'Agri
-Culture, du Travail,
de l'Industrie et des
Travaux publics, sur
la situation des Musées
des Beaux-Arts, si
-gnalée par notre lettre

× 5 janvier ?

du 1. Janvier ×.

La Commission Directrice s'est encore occupée récemment de cette question, dont l'urgence se manifeste à l'approche de la bonne saison, et que M. l'Architecte Balat a eu l'obligeance d'étudier spécialement dans l'espoir d'obtenir plus rapidement et plus utilement une solution. Nous exprimons à Vous que notre Collègue M. B. [illegible], dont la Compétence est notoire, soit mis en rapport avec les Architectes de l'Administration des Bâtiments Civils, délégués aux fins d'aménager convenablement les locaux du Musée Wiertz, et Nous Vous prions, Monsieur le Ministre, de vouloir bien, si cette combinaison vous obtient votre approbation, en faciliter [illegible], la réalisation.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre haute considération.

Le Président

Le Secrétaire

MINISTÈRE
DE
L'INTÉRIEUR
ET DE
L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

ADMINISTRATION
DES
SCIENCES, DES LETTRES & DES BEAUX-ARTS.

N° 10041
14294

N.-B.— Prière de rappeler dans la réponse la date et le numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de l'Administration.

ANNEXE

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE & DE SCULPTURE
DE BELGIQUE
N° 3407

Bruxelles, le 30 Avril 189[illegible].

Messieurs,

Comme suite à votre lettre du 26 du mois écoulé, j'ai l'honneur de vous faire connaître que M. l'Ingénieur en chef-Directeur des Ponts et des Bâtiments civils, s'est mis en rapport avec M.r l'Architecte Balat, à l'effet de s'entendre avec lui au sujet de la nature et de l'importance des travaux à exécuter au Musée Wiertz.

Agréez, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée

Le Ministre,

J. Vautier

A la Commission directrice
des Musées royaux de peinture
et de Sculpture
à Bruxelles.

Envoi à l'avis [illegible]

Cher Monsieur,

Je vous transmets une enquête de commodo relative au Musée Wiertz à laquelle il me semble qu'il n'y a pas lieu de faire opposition, car cette maison rue Wiertz 38, est séparée du jardin du Musée par le mur même, et des bâtiments par tout le jardin.

Jugez-en et croyez moi tout à vous

Ch Potvin

Bruxelles, le 13 mai 1895.

Ministère
de l'Intérieur et de l'Instruction publique.
Secrétariat Général.
Section d'Administration et
de Comptabilité Générales.
N: 4446.

Monsieur le Président,

Aux termes de l'article 45 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité publique, les inventaires des objets mobiliers appartenant à l'Etat doivent être récolés à la fin de chaque année par des agents de l'Administration des Domaines.

Je vous prie, Monsieur le Président, de vouloir bien me faire parvenir sans retard une expédition du procès-verbal qui doit avoir été dressé, à cette occasion, en 1894.

Le Ministre,

J. de Burlet

A Monsieur le Président de la Commission directrice des musées royaux de peinture et de sculpture
(pour le Musée Wiertz)

Bruxelles, le 3 mai 1895.

Ministère
de l'Intérieur et de l'Instruction publique.
Administration
des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts.
N° 22.188.

6 annexes.

Transmis à la Commission directrice des musées royaux de peinture et de sculpture, afin d'examen et de liquidation éventuelle les états ci-joints concernant les sommes dues à l'administration des Chemins de fer, du chef de la fourniture et du transport de combustible effectués pendant le 2e semestre de l'année 1894.

Envoyé à M. Potvin le 4 mai 1895.

Pour le Ministre:
Le ~~Directeur Général~~ chef de division,

A la Commission directrice des musées royaux de peinture &c. Bruxelles

Bruxelles 16 Mai 18[illegible]

A Monsieur Potvin
Conservateur du Musée
Wiertz —

E. V.

Nous avons l'honneur de vous renvoyer sous ce pli, trois factures de Mr Englebert qui ne sont pas acquittées.

Nous vous prions de faire opérer cette omission, sans retard, & de nous adresser ensuite les pièces dont il s'agit.

Nous croyons utile Monsieur le Conservateur de vous faire observer

dans l'intérêt des finances de votre administration, que le stère de bois à brûler qui vous revient, d'après la facture de M

à raison de 15 f. nous est livré, par l'adm.on des approvisionnements, x à 5.88 — ce qui constitue une ~~aug~~ différence ~~totale~~ au stère de f 9.12 —

Veuillez agréer &

P. le C.t D.r
Lieut.

x (Départ.t des C. d. f. P. & T.)

Le chevalet qui se trouve actuellement au Musée Wiertz fait partie du Mobilier des Musées Royaux de peinture & de sculpture & figure à l'inventaire des dits Musées — C'est pourquoi nous ne pourrions vous le laisser d'une façon définitive malgré notre désir de vous être agréable.

---

17 mai 1895

Musée Wiertz

Cher Monsieur Van Mons

Excusez-moi de cette
insouciance. Je vous rends
les quittances en ordre.

Oui, Depage a été cher.
Mais c'était dans les grands froids.
J'avais demandé à l'administration
des approvisionnements, du bois
à brûler et en attendant j'en ne
pris qu'un stère à la fois. Puis
quand l'administration me
répondit de me pourvoir moi-même,
le pays était fait, le temps
marquait, je n'avais aucun
document qui me permit de

connaître le prix de l'administration,
et je ne suis aperçu trop
tard du danger, on ne m'y
reprendra plus.

Savez-vous si la décision
de ne plus fournir le bois
à brûler est définitive ?

Votre obligé
Auteuil

Vous pouvez faire reprendre
l'échelle et le chevalet.

Ixelles 1 juin 1891

Cher Monsieur Van Mons,

Je me trouve devant une situation assez compliquée, quant à l'inventaire. Les anciens ne peuvent guères servir. Déjà en 1883, on en a supprimé 6 postes sur 22, comme tombés en pièces. Depuis, les 22 ont monté jusqu'à 87, mais la plupart des objets ont été remplacés, supprimés ou remis à neuf, si bien qu'on ne s'y retrouve pas aisément.

D'un autre côté, de nouveaux objets sont entrés en service, sans avoir été

inventoriés. Etait-ce inutile? Tels sont les tuyaux entre l'horizontale dont nous avons un système complet, que l'administration vérifie chaque fois — L'inventaire ne compte que les anciens, hors de service, et rejetés, sauf un. Tels les matafuegos, les plaques de fonte pour isoler les poêles, des planchers etc ...

Les échelles sont portées chaque fois qu'on en a acheté une neuve, sans qu'on ait supprimé celles qu'on remplaçait.

J'ai donc pensé qu'il serait préférable de ne pas se rattacher aux inventaires antérieurs et de dresser simplement la liste de ce qui existe et vaut quelque chose.

Restera à savoir si nous devons conserver les débris de tout ce qui ne peut plus servir, ou si le Domaine devra les vendre et en débarrasser nos remises, où il y a si peu de place déjà pour le nécessaire.

Si vous êtes de cet avis, je dresserai au plutôt cet inventaire dont le receveur des Domaines pourra venir faire le recolement.

Ce sera une besogne, mais une besogne utile.

Je suis tout à vous

[illegible signature]

1er juin 98

Cher Monsieur

Je pense comme vous que le moyen le plus ~~simple~~ pratique serait de ~~[illegible]~~ ~~un [illegible]~~ l'inventaire des objets mobiliers existants (présentement) à l'usage du Musée [illegible] en priant le gouvernement de prendre une décision au sujet des objets ~~[illegible]~~ détériorés hors d'usage — Veuillez vous adresser plus tôt possible à [illegible] [illegible] [illegible]

[illegible]

Rivoli cc 31/V 93

21 mai 1893

Cher Monsieur

M. Stienon avait l'habitude de préparer les pièces dans vos bureaux et il m'en envoyait une copie à compléter. J'essaie de dresser moi-même cet inventaire, mais la dernière pièce dont M. Stienon m'avait donné copie, celle du 31 mai 1893, s'en réfère à l'ancien inventaire que je n'ai pas également. Il me semble, après un premier examen, qu'il serait

utile, cette année, de
donner l'énumération, car
il y a de nombreux changements
à noter. Voulez-vous
me passer cet avant dernier
procès-verbal S.V.P. Je partirai
de là pour établir la
situation. D'après mes notes
il n'y a que 25 ou 26
objets non soldés. D'ici
là nous marcherons
vivement. En attendant
je prépare le recolement.

Votre obligé

Ch. Lebeuf

(1) Le porteur attendra, puisque le ministre nous presse.

Musée Wiertz

2 juin 1895

Cher Monsieur

Nous sommes d'accord sur un point : Il est inutile de s'en référer aux anciens inventaires dont presque tous les objets ont été remplacés ou supprimés ; il vaut mieux en dresser un nouveau d'après l'état actuel.

Nous pouvons d'être aussi sur un autre, c'est toujours Mr Stiénon qui a fait copier chaque nouvelle déclaration ~~verbale~~ et qui s'est entendu avec le receveur des Domaines. Pourquoi ne suivrions-nous pas l'exemple?

– Je vous ai soumis ~~notre~~ autre détail, ~~en vous consultant~~: on n'a jamais rien inventorié du matériel *moderne* contre l'incendie: tuyaux, lances, matafuegos. Faut-il commencer? Que faites-vous pour le Musée royal? Dites le moi. Son exemple peut être pris pour règle.

(J'ai dû vous consulter, car l'~~ancien~~ inventaire porte 7 tuyaux, qui sont depuis longtemps hors de service)

Dès que j'aurai un oui ou un non sur ce dernier point, je vous enverrai la liste ~~la~~ plus complète que possible. Vous voudrez bien la faire copier, et vous entendre avec le receveur des domaines, auquel M. Stiénon donnait rendez-vous au musée pour la vérification et la signature des pièces.

Je suis tout à vous

A. Lotraing

21/01/98

Cher Monsieur,

Nous n'avons pas l'habitude

d'inscrire ~~à~~ l'inventaire des objets

mobiliers des musées de peinture,

~~les tableaux, tuyaux métaphages~~

les orgues, outre l'incendie. [illegible]

[illegible] tuyaux métaphages

[illegible] à votre désir, je ferai [illegible]

l'inventaire demandé par vous [illegible] qui [illegible] le [illegible]

[illegible] l'[illegible] [illegible]

Domaines chargé de ~~la~~ [illegible] vérification —

Veuillez agréer, cher Monsieur,

avec mes ~~[illegible]~~ meilleurs senti-

ments très dévoués

[illegible]

Cr[illegible]dits
2
[illegible] Ministère ?

5 juin 95

Cher Monsieur

Voici enfin l'inventaire. Celui du mobilier est devenu très simple. Beaucoup de bruit pour rien, pourrait-on dire. Mais ce rien était utile à tirer au clair.

Vous verrez que je vous en envoie un autre : celui des Souvenirs

de l'artiste. J'avais fait
entrer la table des matières
d'un recueil de documents
précieux qui me semble devait
rester en dépôt au musée.
Ce ne sont pas les pièces
de l'État, ce sont les miennes.
Je tiens à ce qu'elles
soient mises en toutes.
Elles ne sont pas des annexes du
l'inventaire du mobilier

par le receveur des domaines
qui, en outre, est à saisir.
Mais elles ont leur place
naturelle parmi les souvenirs
de Barbizon. Je signerai
votre Carnet copié et
M. Petit, j'espère, voudra
bien signer celle qui
me sera destinée. Ceci
presse moins que l'inventaire
dressé d'urgence par
le ministre. Prenez votre

Temps.

à Crimut la visite

de reconnaissance et merci.

Tout à toi

Gertrude

Bruxelles 6 - III 97

A Monsieur le Chef

Receveur des Domaines

à

11 Boulevard Barthélemy

Monsieur le Receveur,

Nous avons l'honneur de
vous ~~faire connaître par la~~
adresser un complément de
l'inventaire des objets
mobiliers de l'Etat à bord
de la canonnière Wielingen —

Nous vous prions de
vouloir bien procéder le
plus tôt possible au recensement
de ces objets — Mr le
Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique
Ministère pour agent
fait observer que l'envoi
de cet inventaire en
gouvernement devant

les plus

dû être effectué déjà
Veuillez agréer à
P. L. C. D
Lhy
[illegible]

MUSÉES ROYAUX
de
PEINTURE & DE SCULPTURE
de
BELGIQUE.

Bruxelles, le 6 Juin 1895

1 Annexe

Monsieur le Conservateur,

Nous avons l'honneur de vous adresser avec la présente, trois copies de l'Inventaire des objets mobiliers à l'usage du Musée Wiertz - que nous vous prions de vouloir bien faire signer par le Receveur des Domaines, lorsqu'il aura procédé au Recolement des dits objets - ~~et de~~ nous les retourner ensuite, également munies de votre Signature - Les copies dont il s'agit - Veuillez agréer, Monsieur le Conservateur, les assurances de notre Considération distinguée

Pour la Commission Directrice -
Le Secrétaire,

A Monsieur Ch. Potvin,
Conservateur du Musée Wiertz
Lez

8/II 91

R. par le
Secrétaire d'Etat

Merci cher Monsieur. Mais
avez-vous prévenu le
receveur des Douanes, ou
dois-je le renseigner moi
même ? Dans le cas Donnez
moi son nom et son adresse.
Bien à vous - merci si vous désirez
assister à cette formalité
de acquittement.

à la hate et bien
à vous

A. Vallon

Bruxelles 13 Juin 1897

A Monsieur Potvin
Conservateur du Musée
Wiertz
E.V.

Le Ministre désire de
l'État pour prendre avec
vous procéder au recolement
des objets mobiliers du Mu
sée Wiertz (le [illegible])
Je vous prie de vous mettre
en mesure de lui écrire —
Je reçois une lettre
de rappel émanant du
Ministère au sujet de cette
affaire — dont l'urgence
vous a été signalée —
Veuillez
E

14 juin 1895

Cher Monsieur

Le recolement a subi un retard de 2 jours parce que M. Lejeune m'avait donné rendez vous pour mercredi à 2h. ½ juste à l'heure où je devais présider le jury de philologie romane, et qu'il a remis l'entrevue à cet après midi. Maintenant la chose est faite en 4 expéditions deux que le receveur a prises avec lui "selon la coutume", une que je vous envoie et

Mon Cher

Ste / III 99

J'ai reçu votre lettre du 14 C.
J'ai transmis à l'un des exemplaires
du procès verbal de récolement
du mobilier du musée Victor Hugo
dressé à votre intervention par Mr
l'Huissier de Jouanne ~~en date~~
~~du 11~~ mois dernier, ~~que~~ vous
m'avez chargé de vous faire
remettre ~~contre~~ reçu aux termes de la
Circulaire Ministérielle, N°4446
en date du 1er C. 1er exemplaire
appartient à transmettre aux
fins portées au Jugement
du Tribunal de Commerce
prononçant la dissolution du dit procès verbal
~~de la faillite de Victor~~ pour
~~lui être remis à Mme~~ le dit exemplaire
aux termes de cette circulaire vous
avez fait l'envoi de l'exemplaire du procès verbal qui était
annexé à votre lettre précitée.
Veuillez bien me remplacer par un autre exemplaire
cette pièce que j'ai à joindre aux dossiers de l'affaire

une que je garde.

Et ce bien commencé?

Tout à vous

Alfred Vacquerie

Le greffier se charge de
transmettre la pièce à qui
de droit

Bruxelles, le 15 - VI - 95

Monsieur le Ministre
de l'Intérieur & de l'Instruction
Pque

A la suite de votre circulaire du 13 mai dernier
(Son d'Admon & Compte Génle. N° 4446)
nous avons l'honneur de
vous adresser sous ce pli
un exemplaire du procès verbal du récolement des objets
mobiliers, à l'usage du Musée
Wiertz, appartenant à l'Etat.
Cette pièce est munie des
signatures requises. —

Veuillez agréer, etc.

P. la Con Pte
Le Secrétaire
(signé) Em Vautier

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE, ~~DE L'INDUSTRIE~~
ET DES TRAVAUX PUBLICS.

~~DIRECTION~~
de
Beaux-Arts.

N° 24.868.

N. B. *Rappeler dans la réponse la date et le numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de la direction.*

ANNEXES.

SOMMAIRE

Bruxelles, le 24 *juin* 1895.

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-jointe en communication, une lettre de la Cour des Comptes, qui accompagne le compte justificatif, également ci-annexé, de l'emploi d'une somme de 1500 frs, mise à la disposition de M. Potvin, en septembre dernier, à l'effet de solder les dépenses urgentes et journalières du Musée Wiertz.

Je vous prie de vouloir bien, en me renvoyant les pièces dont il s'agit, me mettre à même de répondre aux observations de la Cour.

Agréez, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Ministre:
Le Chef de Division.

A la Commission directrice des Musées
Royaux de peinture et de sculpture,
à BRUXELLES.

Imp. Desprez-Polart, Vilvoorde, Bon n° 20.

Bruxelles 25 juin 1891

A Mr Potter
Conservateur du Musée Wiertz

Etc.

Nous avons l'honneur de vous adresser, sous ce pli, une lettre de la Cour des Comptes qui accompagne la pièce justificative, également ci jointe, d'une somme de 1500 francs mise à votre disposition en 7bre dernier à l'effet de solder les dépenses urgentes et journalières du Musée Wiertz.

Ces pièces vous ont été transmises par

une dépêche ministérielle
datée du 24 c[ourant] (arr[ivée]
du B. N. N° 24868)
dans laquelle Monsieur le
Ministre exprime le désir
qu'elles lui
~~que les pièces~~ lui soient
renvoyées, & ~~d'être mises~~
~~à même de répondre~~ et
aussi
~~de ces~~ d'être mis à même
de répondre aux observations
de la Cour des Comptes.

Nous Vous prions
M. le Conservateur, de satisfaire
aux ~~désirs~~ exprimés par
M. le Ministre en nous
transmettant le plus tôt
possible les pièces dont
il s'agit accompagnées

des renseignements nécessaires.
Veuillez &c

[illegible]

Musée Wiertz

Ixelles, 28 juin 1895

Messieurs les Président et membres de la
Commission administrative des Musées royaux,

Les observations de la Cour des comptes que
vous me transmettez portent sur trois catégories.
La première concerne des travaux qui auraient dû
être faits par l'administration des Bâtiments civils.
Je n'ignore pas cette règle; mais deux choses
me semblent y échapper: les affaires trop minimes,
comme la Cour le reconnaît, et les travaux trop urgents.
Je n'ai jamais hésité à engager pour ces derniers
une part des ressources du Musée et vous ne m'en
avez pas désapprouvé, non plus que la Cour des comptes.
— Trois points relevés aujourd'hui sont de cette espèce:
1° La facture n. 13 ne fait pas doute: une désinfection
ne peut s'ajourner. — 2° Pour la grille d'entrée,
(facture 14 poste 3) c'est un accident qui me décida.
Un enfant, en entrant chez moi avec sa mère, avait été
gravement contusionné par le vantail de la porte dont
les gonds avaient été mal placés. Le danger s'étant
révélé ainsi, je ne pouvais y laisser personne exposé
plus longtemps. — 3° La facture n. 15 renseigne deux
girouettes. Je n'avais pas attendu l'hiver pour prévenir

l'administration que les girandoles étaient à remplacer.
Quand le mal prévu se produisit, c'est-à-dire quand
on ne put chauffer la grande salle sans l'emplir
de fumée, au préjudice des tableaux, je fis d'urgence
remplacer deux girandoles sur quatre.

Vous n'ignorez pas, Messieurs que chacune de ces
dépenses, par le fait d'être imputée à mon budget,
constitue une économie sur le budget général.

La deuxième catégorie contient de menus
travaux faits pour mon compte personnel et qui
m'ont échappé dans le triage que je fais des factures
à ce point de vue. L'un (f. 14 poste 7) est la réparation
d'un poêle, destiné à mon usage, soit 1 franc à
réduire. L'autre (f. 18) constitue une erreur de 10
frs, si l'établissement d'un tuyau de décharge
à une baignoire et le placement d'une plaque
de zinc pour protéger le plancher ne paraissent
pas à la Cour des comptes des mesures de bon entretien
de la maison — auquel cas, la réclamation se
bornerait à une soudure assez minime pour que
la facture n'en détaille pas le coût.

Pour la troisième catégorie, je ne crois

tenu à la formalité que me rappelle la Cour. Si je
l'ai négligée pour la consommation de ~~l'an~~, c'est d'après un
usage constant. Jamais, si forte qu'elle fut, cette facture
n'a été soumise au visa préalable et aucune réclamation
~~ne~~ nous a été présentée de ce chef. Il en est de
même pour ces fournitures partielles, bois ou anthracite,
qui se font en attendant un approvisionnement complet.
L'observation que me fit la Cour des comptes en 1885
concernait un de ces approvisionnements généraux.

Quant au paiement du catalogue (N° 21) je serais
sans excuse si je me trouvais dans une situation
normale. Je ~~m'en~~ m'étais abstenu du visa, une fois déjà,
exceptionnellement, mais je me suis gardé d'y voir
un précédent à suivre. Si j'ai été amené à m'en
abstenir, cette année encore, c'est par suite d'une
situation dont le musée Wiertz n'est pas le seul
à avoir fait l'expérience.

Vous le savez, Messieurs, le compte des fournitures
de l'État s'établit par semestre sans qu'aucune
facture nous en indique le prix au moment de la
livraison. Il en résulte qu'à la fin de l'année,
on ignore ce qu'on doit à l'État pour le second
semestre et qu'il devient imprudent, pendant de
longs mois, de faire les dépenses les plus utiles
pour ne pas se trouver en face d'un déficit.

Quand ce compte arrive, le temps manque pour solliciter un contre visa.

Ainsi, pour l'exercice actuel, ce compte m'est arrivé le même jour où M^r^ le ministre réclamait d'urgence l'état justificatif de l'avance de fonds. Votre lettre d'envoi du 11 mai me transmettant les deux pièces.

Le service des fournitures peut seul lever la difficulté et je vous laisse à juger, Messieurs, jusqu'à quel point je puis être responsable d'un état de choses dont je me suis plaint plusieurs fois.

Je me mets d'ailleurs à votre entière disposition pour réparer les erreurs et rétablir mon compte dans les conditions qui me seront indiquées.

Agréez, Messieurs, l'expression de mes sentiments les plus distingués

Ch. Lotois

Bruxelles 29 Juin 1891

A Monsieur le Ministre
de l'Agriculture & des
Travaux publics

E.V.

J

A la suite de votre dépêche
du 24 c.t (Adm.on des
B.A. N.o 24868)
nous avons l'honneur de
vous envoyer le compte
justificatif de l'emploi
d'une somme de 1500 f.
mise à la disposition de
M. Potvin en j.r derniers
à l'effet de solder les dépenses
urgentes & journalières du
Musée Wiertz, ainsi que
~~[illegible]~~
le traitement de ~~M. Potvin~~
le fonctionnaire

Bruxelles 17 [illegible]

A Monsieur le Conservateur
du Musée Wiertz

Bruxelles

Il résulte d'une dépêche
Ministérielle en date du 30
Avril dernier, que M.
l'Inspecteur en Chef des
Ponts & de Batiments
civils a été chargé de mettre en
rapport avec M. Lambotte
Bulot & l'effet de l'autor-
iser avec lui en temps
de la mesure & de l'emploi
des Couleurs à exécuter au
Musée Wiertz
Mais en attendant que
la Mesure puisse être ren-

leur exécution il est
des travaux d'un intérêt
moindre ~~mais dont il~~
~~[illegible]~~ et auxquels
~~Cette~~ l'affluence des visiteurs
à ce moment de l'année
fait un caractère d'urgence —
Il s'agit notamment ~~du bon entretien~~
de diverses salles — aspect de propreté de l'entrée du Musée [illegible]
des badigeonnages des murs
intérieurs, du nettoyage des vitres
et de mettre en ~~état~~ bon
état le mobilier —
Nous vous prions Mons.
l'Inspecteur de prendre les
mesures que vous jugerez
utiles pour assurer la
prompte ~~bonne~~ exécution de ces menus
travaux ~~indispensables~~
& dont ~~la [illegible]~~ l'opportunité
[illegible] l'attention de la C. C. D. — a été spécialement signalée & Veuillez

C. C. D.
L'Inspecteur
2 Juillet
signé [illegible]

Bruxelles 17 Août 1891

à Monsieur Potvin
Conservateur du
Musée Wiertz
Ev.

8

de l'agriculture des T. P.

Nous avons l'honneur
de vous adresser la copie
d'une lettre que M. le Ministre
adresse à la C^e d^{ce} des Mu-
sées Royaux de peinture et
de sculpture de l'État, par
suite du Conseil des
B. A. M. relativement
à la Comptabilité du Musée
Wiertz.

Nous vous prions de
vouloir bien nous accuser
réception de cette pièce et d'agréer
Monsieur le Conservateur ... et
C. l. C. D.
le g.
f

Reçu en prêt, de Monsieur le secrétaire de la Commission directrice des Musées royaux :

Ch. Blanc, Histoire des peintres, tome 1

Ch [illegible]

Ixelles 29 août 1895

Cher Monsieur

Je profite avec plaisir de l'occasion que vous m'offrez de compulser Ch. Blanc. Voici un Cahier d'emprunts que je changerai selon vos indications, s'il y manque quelque chose.

J'ai été charmé d'apprendre que la Cour des comptes n'a pas insisté,

mais il me serait fort
utile de savoir si elle
ne peut me procurer
condition pour l'avenir.

Depuis vous m'obligeriez
en me communiquant
dès que cette à part
à joindre à mon dossier,
le décharge que vous
m'annoncez

Tous mes remerciements
pour vous et pour
mon honoré confrère

et de. Faites qui me sera de si
souvent utile pour mes
recherches et mes études.

Tout à vous

Ch. Letourneau

Delft 15 août 1895

Cher Monsieur Van Mons

Mr. Stinon, un jour que j'étais allé conférer avec lui dans son bureau, me fit voir — et admirer — un grand ouvrage en portefeuille contenant la reproduction des plus belles peintures de toutes les écoles. Vous avez connaître cette publication, j'ai prié vous m'en donner le titre, dont j'ai perdu la mémoire, et me dire si vous ne pourriez pas la mettre à ma disposition

Volume par volume, pour que je puisse l'étudier à tête reposée, chez moi ? Je m'en prendrais le plus grand soin et vous en serais bien obligé.

Je suis fort à vous

Ch. Blanc

— Qu'en pensent-ils les observations de la Cour des Comptes ?

— Connaissez-vous le Ruskin ? peinture anglaise ?

Musée-Wiertz

19 juillet 1875

Messieurs

Je transmets votre lettre du 17 juillet à l'administration des Batiments civils en lui signalant un moyen de donner un "meilleur aspect" à l'entrée du Musée-Wiertz. Certes, la peinture à neuf de la façade de la maison du Concierge et de la porte d'entrée serait éminemment utile; mais je craindrais, si on s'entreprenait en moment de la plus grande

affluence des visiteurs,
que l'établissement qui y
faudrait ne fut un obstacle
à la circulation, et la
fraîcheur de la peinture
un danger pour les vêtements.
Mais, en attendant une
saison plus favorable, je
rappelle à l'administration
un moyen prompt et facile
d'embellir les abords du musée,
j'insiste à avoir l'escalier
qui y mène, de six ou huit
grands tonneaux ou autres
arbres d'ornement, comme
il y en a au parc Royal, au
jardin de l'académie, au
jardin du Musée royal, etc. etc.

Je me suis préoccupé surtout,
cette année, d'un point qui me
semble primer tous les autres.
C'est la jouissance du grand Musée.
Par suite de retards apportés
à la peinture à neuf des
trois grands lanternons, et de
l'épuisement de la collection
des toiles peintes pour remplacer
celles qui se boisent, le grand
toit de toiles, dont la teinte
rouge été si soignée d'après
les vues de l'artiste, est devenu

un vrai manteau d'arlequin.
Rien ne devrait permettre
de négliger ou d'ajourner ce
travail régulier, et j'ai l'espoir
qu'on le commencera bientôt.
Je le rappelle à l'administration
des Bâtiments civils qui a
déjà pris des mesures dans ce
sens.

Je vous prie, etc.
Monsieur, mes sentiments
de haute considération

Ch. Garnier

Bruxelles 22 août 1895

Musée Wiertz

A Messieurs les Président et membres de la Commission directrice des Musées royaux

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous accuser la réception d'une lettre que Monsieur le ministre de l'Agriculture et des Travaux publics vous a adressée relativement à la comptabilité du Musée. Cette lettre rétère les observations de la Cour des comptes au sujet desquelles je vous ai présenté des explications que je pensais devoir être admises puisque l'arrêté royal du 30 juillet me déclare quitte et libre de la gestion dont il s'agissait.

Monsieur le ministre semble ne faire de ces observations des règles à suivre. Permettez-moi de me référer à ma lettre du 27 juillet et de vous prier de la communiquer ou de la rappeler à l'honorable ministre.

Certes, rien ne s'oppose à ce que je demande le visa préalable pour toute dépense supérieure à cent francs, ni à ce que les avances de fonds soient réduites comme les années précédentes. Ce n'est que par exception, pour éviter un grand

nombre prévu de petits mandats, qu'en 1895, j'ai demandé que l'avance de fin d'année fut augmentée.

Mais pour certains travaux, je crois devoir solliciter l'autorisation de les faire exécuter d'urgence, et je vous prie d'appuyer ma demande. En ce moment encore, si M. le Maire votre Secrétaire pouvait passer chez moi, il s'assurerait et vous pourriez attester d'après ce qu'il aurait vu, que, sans cela, la maison ne tarderait pas à cesser d'être habitable.

Ces circonstances se reproduisent assez souvent pour que j'ai besoin d'être en mesure de couper court aux dangers qu'elles peuvent présenter.

Sous cette réserve en faveur d'un intérêt de premier ordre : la salubrité, je crois m'être toujours tenu dans la légalité et suis toujours disposé à m'y conformer fidèlement.

Agréez, Messieurs, mes sentiments les plus distingués

Le Conservateur du Musée-Wiertz

Ch. Potvin

Bruxelles 4 7bre 1895

A Monsieur le Ministre de l'Agriculture & des T. P.
Bruxelles

Nous avons l'honneur de vous adresser, sous ce pli, l'extrait d'un rapport communiqué à la Con Dce concernant les travaux à exécuter dans les locaux du Musée Wiertz, & élaboré par M Balat architecte du Roi d'accord avec M l'Ingénieur en Chef Dir des Routes & des Bâtiments Civils conformément aux termes de votre dépêche ~~que Vous avez bien voulu~~

du 30 Avril dernier
Arrêté du B. H. N° 10041

14894

~~La Com.on sup.re~~ espère donc Monsieur le Ministre que vous voudrez bien approuver simultanément les mesures proposées par les Mémoires ✗ et en ordonner l'exécution immédiate

~~par~~ Dans la pensée ~~tout~~ de tous les membres de la C.on Sup.re elles sont de nature à remettre en état convenable les installations du Musée Wars dont ~~vous vous rappelez~~ elle nous avait signalé la fâcheuse situation par ses lettre et rapport du 5 Janvier dernier —

~~nous vous avons signalé~~

Veuillez &c.

Le Président,
Signé C. E. Fetes

L'Inspecteur
[signature]

MINISTÈRE
DE
L'AGRICULTURE
ET DES
TRAVAUX PUBLICS.

~~DIRECTION~~
de
Beaux-Arts

—

N° 14569

N. B. *Rappeler dans la réponse la date et le numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de la direction.*

—

1 ANNEXE.

—

SOMMAIRE

Bruxelles, le 10 7bre *1895.*

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-jointe une lettre par laquelle M. Roger de Goëy, demeurant à Uccles, se plaint de ce que son nom ne soit plus mentionné sur la dernière édition anglaise du catalogue du musée Wiertz, dont il déclare avoir fait la traduction.

Les archives de mon Département ne contiennent aucun document constatant la participation que M. Roger de Goey aurait prise à ce travail et le droit que cet écrivain prétend devoir son nom mentionné sur les catalogues précités.

Je vous saurais gré, Messieurs, de bien vouloir en me renvoyant la lettre susvisée, me communiquer les renseignements que vous aurez pu rassembler au sujet de cette affaire, de manière à

1895. - 28. - Imp. E. Daem. - 1257.

A la Commission directrice des musées royaux de peinture et de sculpture
(M. Van Mons, secrétaire)

à me permettre de lui donner la suite
qu'elle comporte.

Agréez, Messieurs, l'assurance de
ma considération très distinguée.

Le Ministre,

Bruxelles 12 7bre 1891

2 annexes

A Monsr Potvin
Conservateur du Musée
Wiertz

Ep

Nous avons l'honneur de vous adresser, sous ce pli les copies d'une dépêche ministérielle du 10 ct & d'une lettre y annexée de Mr Roger de Goey relative à la traduction du catalogue du Musée *en anglais* Wiertz —

Nous vous prions Mr de vouloir bien *sommairement* nous fournir les éléments de la réponse ~~demandés par~~ ~~à adresser~~ à adresser à Mr le Mi

Nicht. & nous vous serions
gré de nous envoyer la
copie de la lettre de
M Roger de Goeij
qui doit faire partie
de notre dossier —
Veuillez
[illegible]
[illegible]
[illegible]

Ministère de
l'Agriculture et des
Travaux Publics
–
Beaux Arts
–
N° 14.569
–

Bruxelles, le 10 7bre 1895

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-jointe une lettre par laquelle Mr. Roger de Goey, demeurant à Tirlemont, se plaint de ce que son nom ne soit plus mentionné sur la dernière édition anglaise du Catalogue du Musée Wiertz dont il déclare avoir fait la traduction. –

Les archives de mon Département ne contiennent aucun document constatant la participation que Mr. Roger de Goey aurait prise à ce travail, le droit que cet écrivain prétend avoir son nom mentionné sur les catalogues précités.

Je vous saurais gré, Messieurs, de bien vouloir, en me renvoyant la lettre ci-jointe, me communiquer les renseignements que vous aurez pu rassembler au sujet de cette affaire, de manière à me permettre de lui donner la suite qu'elle comporte. –

Agréez, Messieurs, etc. –

Le Ministre
(Signé) De Bruyn –

Aux Commissaire Directeur du Musée Royaux de Peinture et de Sculpture

N.° 264 Chaussée de Vleurgat

Ixelles, le 29 Août 1894

Monsieur le Ministre.

Je soussigné, Roger de Gouy, Professeur d'Athénée, ai l'honneur de vous prier de bien vouloir faire rétablir d'urgence, mon nom sur le catalogue Anglais du Musée Wiertz, que j'ai compilé et dont, en équité, si pas en droit, je suis propriétaire.

Voici les rétroactes de l'affaire:

En 1885, le Conservateur du Musée Wiertz, (Monsieur Charles Potvin) m'a prié de compiler un catalogue anglais ne contenant que des appréciations d'auteurs anglais sur la vie & l'œuvre de Wiertz. -

Comme je possédais seul, à cette époque, une bibliographie complète de la littérature anglaise contemporaine, le choix de M.r Potvin s'explique par ce fait qu'il lui eut été difficile en ce moment de s'adresser à autrui. -

Il m'offrit une provision de 50 francs (cinquante) que j'acceptai - Comme je ne pouvais me déplacer en ce moment, j'initiai Madame Roger de Gouy aux recherches à faire et à la méthode à suivre et elle travailla au Palais Ministre pendant une semaine de 9 heures du matin, à dix heures du soir.

Le triage, le classement et le choix des matériaux qu'elle m'apporta, durèrent un mois.

Somme toute, les recherches nécessaires à la confection du catalogue, me coûtèrent en frais de voyage, de séjour & de correspondance, environ 500 francs.

Je ne m'attendais à aucune rétribution, pour le travail que je faisais, mais je comptais, je l'avoue, rentrer au moins dans mes débours.

Je pouvais donner & je donnai par patriotisme mon travail pendant mes heures de loisir, mais je n'étais pas assez riche pour y mettre du mien, en espèces -

Monsieur Potvin en tomba d'accord, quand je lui exposai que la

la provision de 50 francs ne couvrait que la deuxième partie de mes débours ; me promit de me faire rentrer dans mes frais en me donnant, à chaque nouvelle édition du catalogue les épreuves à corriger et en m'allouant chaque fois, de ce chef, la somme de cinquante francs. De cette promesse faite, comme Conservateur du Musée Vierix, donc au nom du Gouvernement, rien n'a été tenu.

J'avais stipulé que le catalogue porterait « edited by Prof. Roger de Gorij » ; toutes les éditions depuis 1886 ont porté cette mention, sauf celle de 1894, la dernière! Ce n'est que hier, après midi, en me rendant au Musée, pour une étude préparatoire à une nouvelle conférence que je me suis aperçu de la chose.

Si je n'en ai pas avisé Mr le Conservateur, c'est que, lui ayant écrit, il y a deux ans, pour me plaindre des fautes d'anglais qui s'étaient glissées dans le texte de l'édition alors en vente, il n'avait pas même daigné me répondre. Vous me permettrez, pas, Monsieur le Ministre, le dire de justice dont je suis victime.

Un homme qui, depuis dix ans a, par la plume ; par la parole fait incessamment campagne, en Angleterre, en faveur du Musée Vierix, ne mérite pas d'être traité ainsi.

Le 20 Juin 1894, au moment même, donc, où on enlevait mon nom de mon travail, je faisais encore une conférence sur Vierix et son œuvre, à la "Birkbeck Institute" de Londres.

J'espère, Monsieur le Ministre, que vous daignerez traiter cette affaire d'urgence, et je vous prie de bien vouloir agréer avec mes remerciements anticipés, l'expression de mon profond respect.

(Signé) Roger de Gorij.

Musée Wiertz

Ixelles 16 septembre 1895

Messieurs,

La lettre que vous communique Monsieur le Ministre, se réfute d'elle-même.

D'abord l'auteur rapporte qu'il a reçu 50 francs pour rechercher les éléments d'un catalogue anglais du Musée Wiertz, à Londres, et il ajoute que ces recherches lui coûteront environ 500 francs

Le vrai est que Mr Roger de Gocj, étant venu chez moi dans l'intention de m'emprunter quelque argent pour rejoindre sa femme en Angleterre, je lui offris d'utiliser ce séjour à Londres, en le prévenant que je ne pouvais disposer que d'une faible somme. Si faible qu'elle fût, il l'accepta. Mais comment croire qu'ayant besoin de 500 francs, il ait pu faire face pour 500 frs de débours?

Ces débours deviennent suspects quand il les énumère: des frais de voyage, quand Madame de Gocj était à Londres, des frais de séjour, quand ils étaient dans leur famille. Le coût d'une correspondance qui doit se borner à quelques lettres, à peine.

Ne pouvant nier qu'il ne pouvait s'élever

A Messieurs les Président et membre de la Commission Directrice des Musées

à aucune rétribution, il prétend ensuite que je me suis engagé à le couvrir de ses frais en lui faisant, à chaque nouvelle édition, corriger les épreuves, moyennant 50 fs chaque fois. Je n'ai aucune souvenance de cette promesse que j'aurais eu intérêt à tenir en vue de la bonne impression des catalogues. ~~Et~~ En supposant une édition tous les deux ans, cela m'eut pris 20 ans pour être remboursé. Mais lui-même rétablit la vérité des faits, car il me rappelle qu'il y a deux ans d'intervalle pour se plaindre des fautes typographiques qui s'étaient glissées dans une nouvelle édition. C'était été, ou jamais, l'occasion de me rappeler cette promesse. Il n'en dit mot.

Le plaignant attendait alors autre chose de moi. Il désirait passer de l'athénée de Louvain à celui d'Ostende, et me demanda des recommandations. Quand il obtint de changement et me l'apprit, il se dit, bien à plaindre, "tout mon traitement et le minerval du 3e trimestre a été absorbé par mes frais de déplacement". C'eut encore été le moment de revenir sur ses débours, restés en souffrance. Il n'y revint point. Il n'y reviendra jamais. "Si maintenant, dit-il, le gouvernement s'avisait seulement de me gratifier de fcs. 300, je serais embarrassé." (Lettre du 6 octobre 1885)

Je suis prêt à même de récupérer sa cette gratification a été donnée.

Bientôt après, il ~~forma~~ le projet de donner, en Angleterre, des conférences sur Wiertz. J'interdis encore et le gouvernement mit à sa disposition un exemplaire de grand album de photographies du Musée, qu'il garda pendant plusieurs années, comme on peut le constater au département des Beaux-arts.

Je ne parle pas de ses débuts dans la Revue de Belgique pour les quels je lui consacrai plus de temps et de soin qu'il n'en fallait pour compléter son catalogue.

Une fois à Ostende, M. Roger de Gaty, institua dans sa maison un pensionnat de jeunes enfants. Nous lui confiâmes un de nos neveux. Mais je lui avais dit que ce serait me désobliger que de me faire des frais de façons. Il répondit que la pension regardait sa belle sœur; "mais pour la sorte (les répétitions à donner au jeune élève) je n'en veux en aucune façon m'occuper de J... autrement qu'en ami." (1887) Pas un mot encore à son ami des fameux débours, ni du reste.

Tout cela, vous le voyez, Messieurs, ne sort pas du ton poli des relations entre écrivains qui se rendent des services mutuels, et ne prend jamais la forme officielle. L'Etat ne permet pas qu'on s'engage en son nom, à long terme, pour de si petites sommes, ni qu'on laisse aucune de ses obligations en retard. Aussi, Monsieur le ministre constate que "les archives du département ne contiennent aucun document constatant un droit en faveur du réclamant".

Quand l'auteur dit: "J'avais stipulé, etc., il a oublié qu'il n'y eut aucun contrat, et rien qui puisse être regardé comme une "promesse faite sans

Conservateur du musée, donc au nom du gouvernement,

Mais si M. de Goeje dénature le caractère privé de cette affaire, il agacera bien davantage, et cette mesure, les droits de son auteur. Dès la première phrase, et de dit, en équité, si pas en droit, propriétaire du catalogue.

C'est une prétention que le gouvernement ne peut tolérer. Le nom d'auteur ne serait pas même de mise et le plaignant lui-même ne peut parler dans la mesure où il emploie le mot compilateur. Le fait est que, pour l'idée, ni pour le plan, ce catalogue ne lui appartient pas. Le catalogue français en avait, depuis plusieurs années, tracé le plan, donné le modèle, rempli les cadres, et le catalogue allemand, j'avais voulu m'y conformer. Pour faire la même chose en anglais, il n'était pas besoin d'en posséder. Seul une bibliographie complète de la littérature anglaise contemporaine, il suffisait de feuilleter, au British museum, les périodiques anglais et j'y recueillir une page ou quelque fragment considérable. Il n'y avait pas même de traductions à faire; c'étaient de simples copies à prendre en des publications connues. Mon chef de bureau de Goeje s'explique par le simple fait qu'il voulait passer ses vacances à Londres et venait me demander ce fut-ce que j'osais. Le triage des citations ne lui appartient même pas tout à fait; j'aurais dû le revoir et j'aurais réuni vingt personnes pour faire le travail

Il me reste à voir l'objet de sa demande, pour lequel il réclame l'urgence.

Aucun des catalogues, ni le français ni l'allemand ne porte de signature et n'a été distribué. Si j'ai admis pour l'anglais le nom de son compilateur, c'était pour être utile à l'homme de lettres qui se proposait de donner des conférences sur l'Exposition et d'en traduire l'œuvre littéraire.

Lorsque je l'ai supprimé, j'ai ne doute qu'il fut de cette victime d'un déni de justice. C'est qu'après deux ans j'ai vu qu'il était temps que ~~tous deux~~ les deux catalogues fussent mis sur le même pied et aussi pour éviter que les fautes de typographie leur soient attribuées.

Je m'en féliciterai si l'occasion a été donnée par là au gouvernement de rétablir à leur juste limite des prétentions de propriétaire que personne n'eût pu supposer. Car, s'il fallait les admettre il me semblerait préférable de supprimer ce catalogue ~~sauf à~~ ou le remplacer par un autre dont l'auteur resterait dans la modestie de son rôle.

Quant au fait qu'il me reproche de ne pas avoir répondu à une de ses lettres, je ne pourrais me justifier sans l'accuser et vous comprendrez, Monsieur,

que je tiens à rien abstenir.

Pour peu cependant que Monsieur le ministre croit le plaignant lésé dans ses intérêts, je ne ferais aucune objection à ce qu'il lui fut alloué une indemnité, mais comme solde des droits qu'il croit ou qu'il pourrait avoir sur la propriété du catalogue anglais.

J'ai le regret, Messieurs, d'avoir dû vous entretenir aussi longtemps et je vous prie d'agréer mes sentiments de la plus haute considération

Le Conservateur

Ch. Robin

Cher Monsieur

Avant que je puisse répondre
à la lettre de M. de R. de J.
j'ai besoin de faire une
recherche dans les comptes
rendus de l'usage que j'ai
fait des avances de fonds.
Il doit s'y trouver la
quittance de M. Roger
de Gaby et, si j'ai bonne
mémoire elle est de 1200 fr.

le doit être en 1885 ou 1886.

Je n'ai pas les pièces dont j'ai envoyé 3 expéditions d'abord au ministre directement puis à vous. Je n'ai que la libération par la Cour des Comptes.

Si on trouve cette quittance, donnez m'en copie, s'il vous plaît. Je vous serais une fois de plus obligé

Tout à vous

Ch. Robin

Bruxelles 19 7re 189[illegible]

A Monsieur le Ministre de l'Agriculture de l'Industrie des T. P. & des B. A.

Ex

Vous avez bien voulu par dépêche en date du 10 ct (adm. des B. A. No 14/96) me transmettre une lettre par laquelle M. Roger de Grey se plaint de ce que son nom ne soit plus mentionné sur la dernière édition anglaise du catalogue du musée Wiertz dont il déclare avoir fait la traduction, & mon étonnement de ~~[illegible]~~

Neuf annexes

J

vous communiquer les ren-
seignements que vous
auriez pu recueillir
au sujet de cette affaire

Nous nous sommes [adressé à ces fins ;]
~~adressé~~ Monsieur le
Ministre à M. Pottier
Conservateur du Musée Wad
et nous avons appris
de vous ~~la~~ envoyer
la copie d'une lettre de
~~M. R.~~ ce fonctionnaire
répondant aux allégations
présentées par M.
Roger Roger de Goey
dans la lettre qui était
jointe à votre dépêche

prospectus que nous
annexons à la présente

Veuillez
a. l. a. c.

Le Président,
Signé (Petit ?)

Le Délégué

MUSÉES ROYAUX
DE
PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE
BELGIQUE

N°

ANNEXE

Bruxelles, le 12 Octobre 1895.

Monsieur le Conservateur,

Nous avons l'honneur de vous adresser avec la présente, le relevé, en triple expédition, indiquant la somme due aux Départements des Chemins de fer, Postes, Télégraphes, par le Musée Wiertz, pour livraison de Combustible, pendant le 1er Semestre 1895.

Nous vous prions, Monsieur le Conservateur, de vouloir bien ~~nous renvoyer ces pièces~~, après vérification, nous renvoyer ces pièces dûment réglées et d'agréer ---

P. le C. D.
Le Secrétaire

A Mr. Ch. Potvin -
Conservateur du Musée Wiertz

MINISTÈRE
DE
L'AGRICULTURE
ET DES
TRAVAUX PUBLICS.

~~DIRECTION~~
~~de~~
Beaux-Arts.

N° 26.177.

N. B. *Rappeler dans la réponse la date et le numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de la direction.*

ANNEXE.

SOMMAIRE

Bruxelles, le 25 octobre 1895.

Messieurs,

A la demande de la Cour des Comptes, j'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien me faire parvenir, dans le plus bref délai possible, le compte justificatif de l'emploi de l'avance de 1500 frs, faite en mars dernier, à M. Potvin, conservateur du Musée Wiertz, pour faire face aux dépenses urgentes et journalières dudit Musée.

Agréez, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Ministre,

A la Commission directrice des Musées royaux de Peinture et de Sculpture,
à BRUXELLES.

1895. - 28. - Imp. E. Daem. - 1257.

Cher Monsieur

Nous n'avons plus besoin de l'échelle, qui gêne même un peu les bois secs. Mais si vous pouvez nous laisser, (nous donner même) le petit chevalet, vous nous obligerez

Tout à vous

Cadeau

Rom. 18/8bre 95

Le porteur de la présente vous rendra une échelle & un chevalet prêtés & &.

Ixelles 3 novembre 1895

Musée-Wiertz

Cher Monsieur Vanhoos

Voici le compte rendu demandé. Je n'ai pas trop tardé, j'espère, et rien ne manquera.

Pour finir l'exercice, je suppose qu'il faudrait encore une avance de 600 fs que j'entamerais le 30 de ce mois pour le salaire d'adjoint.

Je compte sur vous, pour cela et vous en serai bien

obligé.

à l'occasion, ou plutôt quand vous serez de loisir pourrez vous en établir un apercu de mon bilan de cette année ? Nous serons ainsi plus sûrement renseignés.

Je vous prierais obtenir de votre bienveillance le compte des fournitures de l'Etat pour le grand Cimetière, cela me mettrait à l'aise pour les dépenses de fin d'année.

On vient de faire à mon habitation, qui était bien délabrée, des réparations utiles. J'ai demandé qu'on fasse cadigeonner le mur qui borde le couloir d'entrée. Mais on tarde encore.

Je suis tout à vous,

Ch. Fetter

Musée Wiertz

Ixelles 8 janvier 1896

A Messieurs les Président et
membres de la Commission
directrice des Musées royaux,

Messieurs

J'ai l'honneur de vous
transmettre le compte de
la vente des Catalogues du
Musée Wiertz pendant
l'exercice 1895 avec la
quittance d'une somme de
15 29/100 que j'ai fait verser
au trésor de ce chef.

Vous m'obligerez en
m'en accusant la réception.
Vous y trouverez que la vente
des catalogues se soutient
jusqu'à 4 fois seulement
depuis dix années, la vente
a dépassé le chiffre de
cette année.

J'ai l'honneur de vous
présenter mes sentiments
de la plus haute considération

Le Conservateur

Ch. Potain

Cher Monsieur Van Mons

Si vous n'en avez encore
reçu le compte des fournitures
pour le 2e semestre de 1824.
Je ne puis régler l'exercice
1824, sans le document.

Tout à vous

Audot

Cher Monsieur

Avant que j'arrête le compte que vous me demandez, voyons, à nous deux et confidentiellement, si nous sommes d'accord. Voici mon état de situation comme je crois qu'il se présente

L'abonnement est de 3950 Fcs

Je dois sur l'exercice
~~1893 - - 265~~ f.

L'Etat paiera
lui-même ses
fonctionnaires 1er semestre 520,90
2e s. 721,04

1506,94 — 1506,94

1506,94
265,00
1241,94 Reste disponible 2443,06
265,00
J'ai reçu en avances 2500 2,708,01
2,500,
Donc j'ai à remettre au Trésor 208,01

la différence qui est de 56,94

2500
\- 2443,06
56,94

Est-ce bien au Trésor que cette somme doit être remise? En y ajoutant, bien entendu, ce que je n'aurai pas dépensé des 2443,06. Je ne sais que d'hier le coût des fournitures de l'État et, tant que ce régime durera, je devrais me priver des dépenses les plus utiles. Car si la consommation ou le prix de la houille ou de l'huile augmente, ou si la consommation d'eau excède les prévisions comme l'an passé, je dois être bien malgré moi, en déficit.

Un mot, je vous prie, pour que je puisse marcher de l'avant, à coup sûr.

Votre obligé

[illegible]

10/V 9?

Voici cher monsieur le budget du Musée Wiertz dressé d'après les indications que vous possédez — Vous constatez que vous tombez d'accord sur les chiffres

208,01
56,94
264,95

Quant à l'excédent de f. 56.94 dont vous parlez votre lettre vous n'avez pas d'après les renseignements qui nous ont été fournis à le verser

restitution au Trésor. — Il suffira d'en tenir compte, au moment tout utile, comme des autres sommes mises à la disposition de mon Wal[illegible]

Remerciements et [illegible].

J

Musée Wiertz 10 janv. 1895

Cher Monsieur

Voici encore une liquidation, celle des 200 frs dernièrement alloués. J'avais prévenu votre Collègue que cela ne suffirait pas. En effet, j'attends les factures de la consommation d'eau pour le 2e semestre, du serrurier, du menuisier &c &c Devrai-je solliciter pour chacune un mandat ou en faire un bloc

pour la quel on puisse
mettre en mon nom un
mandat général ?

Consentez-moi, je vous
prie,

Vous avez pensé
j'espère à une avance
pour le nouvel exercice,
Mille francs ne seront pas
trop pour ne pas y revenir
trop souvent.

Ci joint les 2 pièces
signées. Vous ne m'avez
pas donné quittance des francs
25.29 des catalogues.

Bien à vous

Autavoir

avec mes bons souhaits
de nouvel an.

P.S. Je vais avoir le nom et
l'adresse du receveur de douane;
Prévenez le, je vous prie, en
le priant de m'annoncer son jour
et son heure.

MUSÉES ROYAUX
DE
PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE
BELGIQUE

Bruxelles, le 5 Février 1896.

1 Annexe -

Minute

Monsieur le Conservateur,

Nous avons l'honneur de vous adresser avec la présente, la facture de Louis Joseph Lecmans, que vous nous avez demandée, en communication, par votre lettre d'hier. -

~~Nous vous prions, Monsieur le Conservateur, de vouloir bien nous renvoyer cette pièce.~~

Cette pièce faisant partie des comptes justificatifs de la Comptabilité de 1894 -

Nous vous prions de vouloir bien nous la renvoyer, dès qu'elle aura cessé de vous être utile ~~qu'elle aura cessé de vous être utile~~ ~~sera terminé~~ & d'agréer les assurances - - -

P. P. C.
Le Secrétaire,

Bruxelles le 24 Janvier 1896

Monsieur Potvin,

Conservateur du musée Wiertz

En ville

Nous avons ~~bien~~ bien reçu vos deux lettres des 8 & 10 courant. Transmettant la première d'un récépissé de versement à la banque natle d'une somme de f 1529 – montant de la vente des catalogues du musée Wiertz pendant l'exercice 1895 – La seconde des deux états que nous vous avions adressés en vue ~~de la signature & que vous nous retourniez en règle~~. Veuillez ~~signés~~ dument certifiés et signés [illegible]
Nous vous avions envoyé à cette fin

Pour ce qui concerne la facture de la Consommation d'eau ~~pour~~ pendant le 2e semestre, ~~nous~~ il y ~~aura~~ a lieu de l'envoyer à la liquidation ~~au cas il faudra~~ Nous vous prions [illegible] ~~donc~~ de nous ~~la renvoyer~~ la faire tenir en triple expédition

Quant aux comptes du serrurier, du menuisier

T. S.

ils devront être soldés
fin Janvier 1896 – le
budget de Janvier 1895
était presque épuisé –

Nous nous sommes empressés
M^r le Conservateur de demander
à l'Académie compétente, une
avance de mille francs, en
votre nom, pour payer les
menues dépenses du Musée Martz
& nous vous prions d'approuver les
opérations —

J. P. C. D.
le Secrétaire

Musée Wiertz

Ixelles 17 mars 1896

2 29/III

N. 26177
Réponse

Messieurs les Président et membres
de la Commission directrice des Musées royaux.

J'ai reçu votre lettre du 16 avec la copie
d'une lettre de Monsieur le ministre qui
vous fait savoir que la Cour des comptes
a renvoyé à rectification le compte rendu
d'une avance de trois cents francs pour
payer les dépenses urgentes et journalières
du Musée Wiertz. La fourniture d'une
jalousie n'a pas semblé à la Cour pouvoir
être classée parmi les dépenses urgentes.
Permettez moi de vous exposer les circonstances.
Lorsqu'on mit en état le maison adossée
au Musée, je demandai qu'une jalousie
fut placée à l'une des deux fenêtres de ma
chambre à coucher pour pouvoir m'abriter
du soleil levant. Cela fut fait au premier

et au second étage. Mais, dans l'hiver de 1894-1895, je fus atteint d'une maladie aigue qui dura peu, et dont la convalescence devait me forcer à garder la chambre pendant un temps qu'on ne pouvait prévoir. Mon médecin jugea prudent de m'abriter des vents du N. E en mettant une pareille jalousie à l'autre fenêtre. C'était bien un cas d'urgence, car une rafale pouvait m'exposer à une rechute. Quelques jours après, c'était fait et la convalescence s'acheva sans accident.

Je vous prie, Messieurs, de transmettre la présente à Monsieur le ministre, et j'espère que la Cour des comptes trouvera le cas d'urgence suffisamment établi.

J'attendrai une réponse avant de rectifier mon état de dépenses.

Agréez, messieurs, mes sentiments de haute considération

Le conservateur

Ch. Lotin

Bruxelles 21 Jan. 1896

Monsieur Potvin

Conservateur du Musée Wiertz

E/V

Nous avons l'honneur de vous informer que conformément au désir que vous nous avez exprimé, j'ai écrit à M. De Liter Receveur des Domaines pour le prier [de la remise] des Musée Wiertz [en vue de] procéder à l'inventaire des objets mobiliers à l'usage de ce musée & appartenant à l'Etat. — M. De Liter nous a fait savoir que c'est à son collègue M. Lejeune

domiciliés, rue de la

Rivière, N° 6 à Bruxelles

qu'il appartient de dresser

le dit inventaire —

Nous vous prions

de vouloir bien, Monsr

l'Conservateur, nous mettre

en rapport, le plus tôt

possible avec ~~cet~~ le

fonctionnaire aux fins indiq^{ées} ~~qui~~

Veuillez agréer —

O. l. C. D.

le

~~Yours~~

Bruxelles 19 Mai 1896

à Mons. Potvin
Conservateur
du Musée Wiertz

Mr

Nous avons l'honneur de vous faire connaître, à la suite de votre lettre du 17 c., que le moyen le plus simple de ~~tou~~ ~~les~~ faire droit aux observations présentées par la Cour des comptes, du chef de l'emploi ~~de~~ d'une somme de 300 fr mise à votre disposition pour payer les dépenses urgentes à four

Militaires du Mas[?] ...

droit de faire ~~les[?] frais~~ liquider

~~[illegible]~~ ~~[illegible]~~

le ~~montant de~~ prix

de la fourniture d'un

[illegible] – ~~& [illegible]~~ de

~~frais~~ deux d'épreuves "argentées

& journalières" ———

du dit [illegible] ———

Veuillez &

[illegible]

le [illegible]

Lbeq[?]

par le [illegible] de l'art. de

Bâtiments civils

spécialement [illegible] [illegible]

lequel ~~[illegible]~~ ~~[illegible]~~ affecté

Voir dossier
no 3709

Prier instamment M. Gatvin (au nom de la commission des Musées) d'éviter à l'avenir de faire figurer des dépenses de l'administration du Musée Wiertz des dépenses qui ont un caractère absolument personnel. — Déroger à cette règle, c'est exposer M. Gatvin lui-même et la commission des Musées à de désagréables observations de la part de la Cour des Comptes, observations très fondées du reste.

—

Cher Monsieur,

Donnez, je vous prie, au porteur la facture du serrurier, corrigée comme vous le désirez.

Demandez au plus tôt une seconde avance de mille fcs.

Cela était entendu, quand je suis allé vous voir.

Maintenant, il me tarde de régler tout cela.

Bien à vous

Musée Wiertz, 20 décembre 1896

Cher Monsieur,

Je pourrais justifier cette dépense de 8 f. 60 qui a été affectée, non pas à l'emploi d'une Caisnoise, mais à la préservation du plancher et du plafond, de toute ~~humidité~~, dans une habitation où les filtrations d'eau sont si fréquentes que l'Administration des Bâtiments civils vient encore de faire un travail considérable, à l'extérieur et à l'intérieur pour les réparer et en prévenir les dégâts. Mais je trouve plus convenable de

A. M. Van Mons, Secrétaire de la Commission des musées royaux.

me conformer au désir de la Cour des Comptes et je vous envoie une rectification en vous priant, si la forme n'en est pas régulière, de me l'indiquer la formule à suivre.

Je suis tout à vous

C. Lebrun

Vous ne me dites pas si les mandats, pour le dernier et la liquidation d'eau, ont été liquidés.

Bruxelles 9-1-95

à Mr Potvin

Nous avons l'honneur de vous faire connaître, pour y servir, que nous ~~[illegible]~~ avons versé ce jour ~~[illegible]~~ entre les mains du Caissier de l'État, le montant de la

Vent. Catalogue des Musées anciens de peinture pour l'année 1896

Verly

Bruxelles 12-1-97

A Mr Potvin

Conservateur en chef du

Musée Wiertz

Nous avons l'honneur de vous faire connaître que par dépêche du

M. le Ministre de [illegible], à la demande de la Cie [illegible], autorise la fermeture des Musées Royaux de peinture et de sculpture à partir de 3 heures de relevée pendant les mois de Décembre et Janvier.

Veuillez [illegible]

Le Dir

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE & DE SCULPTURE
DE BELGIQUE
N° 3607

Bruxelles 29-I-97

A Mons le Ministre
de l'Agriculture & des Travaux
Publics

Par ordre, j'ai l'honneur de
rappeler à votre bienveillante
attention notre lettre du
5 janvier 1895 &
celles qui l'ont suivie
tendant au même
objet, relative aux
travaux d'aménage-
ment à exécuter dans
les locaux du Musée.

Vieux & peu confor-
tables, à la suite des
bâtiments de l'installation

des ouvrages exposés, &
le Mobilier —

Il est vraiment
à souhaiter, Monsieur le
Ministre, ~~& nous devons
être complètement d'accord,
avec vous, à cet
égard~~, que les différents
travaux soient menés
à bonne fin, avant
l'époque, déjà prochaine,
où les visiteurs de l'Ex=
=position Universelle afflu=
=eront à Bruxelles, &
c'est pourquoi nous avons
cru utile d'appeler de
nouveau, sur ce point,
toute votre attention.

Veuillez.. P.l. [illegible]

Le Président

L. [illegible]

E. [illegible]

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE & DE SCULPTURE
DE BELGIQUE
N° 3407

Bruxelles 1 Février 98

à Mr le Ministre de l'agriculture de l'Ind. des T.P. et des B.A.

[illegible]

En réponse à votre dépêche du 26 Novembre (Dⁿ des B.A. n° 4294ᵃ) relative aux travaux de déplacement de tableaux du Musée Wiertz & éventuellement de réparations à apporter aux châssis & aux toiles nous avons eu l'honneur de vous faire connaître [illegible] que la Comm. Dire ne connaissait absolument rien de cette affaire, et

laquelle il lui serait
pour ce motif impossible
de donner suite. —

Depuis M. Polon
Conservateur de cet Musée
vous a informé par
lettre de l'état d'avance-
ment des travaux dont il
vient d'être question
& notamment des
soins apportés au tableau
intitulé "Le triomphe
du Christ"

Vous tenez
Monsieur le Ministre
de cette occasion — com-
me par le passé —
à dégager absolument

du Chef des travaux
prescripteur la responsa-
bilité de la Cie Dne
dont les avis réitérés
n'ont pu — ainsi
qu'il est déjà mentionné
dans notre lettre du
13 8bre dernier préve-
nir contre l'attitude
intransigeante de M.
le Directeur du
Musée Wiertz

Veuillez agréer &

P. le Cie D
Le Président

Le Secrétaire

Musée-Wiertz

(64)

Ixelles 27 décembre 1897

Messieurs le Président et membres de la
Commission directrice des Musées royaux

Messieurs

Monsieur le ministre, par sa dépêche du 24 me prie de vous faire connaître l'affaire du Triomphe du Christ. Je viens donc compléter mes informations.

Parmi les tableaux dont Monsieur le Ministre a chargé Mr Mommen d'opérer le placement pour rendre possible la réfection du Musée, le Triomphe du Christ exigeait une attention particulière. On savait que lors de son dernier déplacement, il avait fallu en renforcer le châssis par une croix en fer, et divers indices rendaient indispensable l'examen de la chargente. A la première étude qui en fut faite, il devint manifeste que ce châssis réclamait une transformation complète. On y découvrit d'abord un vice radical de construction, constaté par Mr l'Ingénieur des Bâtiments civils comme par Mr Mommen; puis, des dégradations partielles, mais nombreuses dans la boiserie et dans la toile de fond. Certes, on pourrait utiliser quelques poutrelles, et conserver les ferrures,

mais le classis ne pouvait plus servir
sans une transformation radicale.

Monsieur le ministre, sur sa demande,
en a reçu deux devis approximatifs dont
le dernier fixe cette dépense à 525 frs.

J'espère Messieurs, que vous
apprécierez l'importance et l'urgence
de cette affaire et je vous présente
mes sentiments de haute Considération

Le Conservateur

C. H. Cotvin

Musée Wiertz

16

Bruxelles 14 décembre 1897

Messieurs

Monsieur le Ministre me charge de vous faire connaître la nécessité qu'il y aurait, d'exécuter certains déplacements de tableaux du Musée Wiertz ainsi que les réparations à effectuer éventuellement aux châssis et aux toiles."

Ces travaux, dont nous avions reconnu ensemble, depuis longtemps, la nécessité, ont été entrepris par l'Administration des Bâtiments civils, en mai et repris en octobre. A cet effet, les tableaux ont dû être déplacés; ils ont été replacés aussitôt. Mais le Triomphe du Christ, ayant été reconnu hors de service par suite de mauvais état de son châssis, dont le remplacement à neuf est indispensable, ce travail est en voie d'exécution.

Monsieur l'architecte des Bâtiments civils continuera à donner tous ses soins à ces travaux

Je vous prie d'agréer mes sentiments de haute considération

Le conservateur

Ch. Potvin

A Messieurs les présidents et membres de la commission des Musées royaux.

Musée - Wiertz

Ixelles 18 novembre 1897

Messieurs

J'ai eu l'honneur de vous présenter, à la date du 18 septembre dernier, le compte-rendu de l'emploi d'une première avance de fonds pour les menues dépenses du Musée Wiertz pour l'exercice 1897, et je vous priais de solliciter de Monsieur le Ministre une avance nouvelle, pour le même service.

Permettez moi d'insister pour que je sois à même de faire régulièrement aux obligations du Musée.

Il me serait agréable que cette avance fût portée à 1500 frs, cela laisserait encore disponible, pour clôturer l'exercice courant, une somme de 1180 frs.

Je vous présente, Messieurs, mes sentiments de haute considération

Le Conservateur

Ch. Tolbecq

Messieurs les Président et membres de la Commission Directrice des Musées royaux

3407

Bruxelles 14 Oct.bre 1897

à Mons. l'Ingénieur en Chef ~~D.t~~ Directeur délégué à l'adm.on des ~~P.C.~~ Ponts & chaussées

Ev.

En réponse à Votre lettre du 28 Août dernier (adm.on des Ponts & chaussées N° 73/4183) & conformément à la note de 8 C.t, Nous avons l'honneur de Vous faire connaître ~~[illegible]~~ l'appréciation de ~~[illegible]~~ la Commission directrice, sur la question qui lui a été soumise, concernant les attributions en ce qui concerne la ~~[illegible]~~ restauration de la pêche

-ale dit. "Ce Curieux(?) porte sur l'un des murs du Musée Wiertz —

De l'avis de la Cie Dre, Cet ouvrage doit rester dans l'état où il se trouve actuellement, sans qu'il y ait lieu de chercher soit à le restaurer soit à le remplacer par une copie —

Au surplus, la partie inférieure du mur mise à nu — & sur laquelle le plâtrage n'adhérerait

sans doute

que provisoirement — ne compromet guère l'effet de cette fresque

× Elle ~~peut~~ pourrait périr sans laisser ~~grande lacune~~ de lacune dans l'exposition de ses œuvres —

déjà qualifiée de "Rochade", & qui n'est en réalité qu'une improvisation fantaisiste de l'artiste ×

L'avis motivé ci-dessus a été, Monsieur le Directeur, exprimé à l'unanimité des membres présents & la Cie Dre se plaît à penser qu'il en sera tenu compte scrupuleusement —

Veuillez &c

P L C D

Le Rapporteur

L'Auteur

Pièces annexées

3e/87

Rouen 23 8bre 1897

à Mon. le Ministre de l'agriculture de l'I. P. & des B. A.

Exc.

Nous avons l'honneur de vous faire connaître que le Cel Dal des musées de peinture a été ~~autor~~ invitée par l'administration des Ponts & Chaussées, à donner son avis sur cette question rentrant dans les attributions de l'adon des B. A., concernant la restauration de la peinture dite "La Curieuse" peinte sur l'un des murs du Musée

Recommandé

En réponse, par

dans le dernier paragraphe

Wiertz, lequel a été dressé par l'honorable

Nous avons l'honneur de vous adresser la copie de la lettre adressée ~~par~~ par le Cr. Dr, à l'administration des Ponts & Chaussées, à la suite de l'examen auquel a donné lieu de sa part l'ouvrage dont il s'agit —

Si nous invitons ~~à~~ ~~la copie~~ de cette lettre ~~…~~ pour qu'il soit tenu compte des observations

× concernant les améliorations à apporter au Musée Wiertz

émises par notre collègue, c'est qu'en d'autres circonstances, son avis × n'est pas prévaloir contre l'attitude intimement opposée des conservateurs du dit Musée —

Veuillez &

P. le C.
Le Président

Ly

Bruxelles 8 8bre 1897

A Mons l'Ingénieur en Chef Directeur délégué à l'adm.n des ponts & chaussées.

Nous avons l'honneur de vous faire connaître, pour la bonne règle, que la Com. Dir.n des Musées Royaux de peinture et de sculpture de l'État se rendra au Musée Wiertz, Lundi prochain à 2 heures de relevée, afin d'examiner sur place la question relative à la restauration de la [illegible] dite "Le Curieux", laquelle a fait l'objet

de votre lettre du 28 Août
dernier (1re Direction
Nos 73 — 4183)

Veuillez agréer Monsieur
l'Ingénieur en chef
Directeur l'hommage de mes sentiments (?)

P. le C.
Le Président

Le Rg (?)

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE
ET DE
SCULPTURE
de Belgique.

Bruxelles, le 8 Juin 1897

Monsieur le Président jugera sans doute utile d'informer M. l'Ingénieur en chef des ponts & Chaussées, de la visite au Musée Wiertz, de la Commission Directrice — fixée à Lundi prochain 9 —

Des explications techniques seront peut-être utiles concernant la nature des travaux à exécuter au mur du dit Musée, par les soins de l'administration des Ponts & Chaussées . . . . .

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Directeur

Bruxelles 6 – 8bre 97

à Mr Lejeune

Architecte Principal –

Directeur à l'adm. des B. C.

Nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que le Cne Sr Vical est par confectionner des uniformes complets à la Inf. des surveillants des Musées Royaux de peinture et de sculpture de l'Etat.

Nous vous ~~prions~~ ~~en conséquence~~ de ~~vouloir~~ ~~bien~~ [illegible] qu'il doit faire aménager dans les deux établissements des

dits Musées, les locaux
qui servent actuellement de
Vestiaire, avec d'autres ~~s'il~~
à désigner, ~~s'il y a lieu~~ éventuellement, afin que les
surveillants puissent procé-
-der, isolément, à leur
toilette, et tenir leurs
uniformes à l'abri de
toute détérioration —
La dépense à résulter
de la chose ne serait guère
considérable, car il suffi-
-rait, pensons nous, M. le
Directeur, ~~d'établir~~
~~des [illegible]~~
— en manière d'alcôve — de quelques ~~[illegible]~~ séparations
~~et de porte-manteaux~~
~~protégés, [illegible] un moyen~~
et d'armoires

~~de toile, et~~ où les
Vêtements pourraient être
déposés ~~[illegible]~~, en dehors des
heures de service —
Les intéressés seraient
en possession de leurs uni-
formes à la fin de ce mois
nous comptons sur
Votre obligeance, pour
que le travail proposé
de suite, s'il vous semble
Sans doute l'opportunité, soit
rapidement mené à
bonne fin.
Veuillez
[illegible]

Pour mémoire

Neuilly 30 7bre 1897

à Monsieur Poltier
Conservateur du Musée
Wiertz

Monsieur le Conservateur

En réponse à votre lettre du 26 ct concernant une enquête de commodo et incommodo nous avons l'honneur de vous faire observer que vous trouvant sur les lieux vous êtes mieux à même que les membres de la Cie D. d'apprécier si la sécurité du Musée Wiertz peut être compromise* et de prendre le cas échéant les mesures utiles —

* par l'installation d'un dépôt de pétrole dans les environs

dans la circonstance,

Bruxelles, 26 septembre 1897.

1

A Messieurs les Président et membres de la
Commission directrice des Musées royaux,

à Cinquantenaire.

J'ai l'honneur de vous transmettre une lettre m'annonçant qu'une enquête de commodo est ouverte en vue d'obtenir l'autorisation d'établir rue Wiertz n° 70 un dépôt de pétrole.

Quoique cette maison soit séparée du jardin du Musée Wiertz par la rue Wiertz, je ne me crois pas autorisé à laisser passer les délais sans en référer à votre commission directrice, en vous priant

de m'indiquer les mesures à prendre

pour maintenir la sécurité du Musée.

Agréez, Messieurs, mes sentiments

de haute considération

Le Conservateur

Ch Sotvis

3

340 J

[illegible] 8 7bre 1847

à Monsr l'Ingénieur en chef Directeur délégué des Bâtiments civils

Mr

Nous avons l'honneur de vous faire connaître, en réponse à votre lettre du 28 août écrite (Cabinet des Ponts et Chaussées N° 73) relative aux travaux de restauration à effectuer à l'un des murs du Musée Wicar que le Cr Dr le demande du dit Musée pour examiner sur place la question concernant

la détermination de la poche
dite "la Curieuse" —
Cette question en effet
rentre dans les attribu-
tions de la Cie D^re
~~de musée de peinture~~
qui vous ~~enverra~~
communiquera son avis
ultérieurement sur
l'opportunité des mesures
à prendre

Veuillez &c

P. le C.D.
le Prést

[illegible]

MINISTÈRE
DE
l'Agriculture et des Travaux publics

ADMINISTRATION
DES
PONTS ET CHAUSSÉES

1 DIRECTION

N° E 3

N. B. — On est prié de rappeler, dans la réponse, le chiffre et le numéro de la Direction, ainsi que l'objet sommaire de la pièce.

RAPPELER ÉGALEMENT
CE N° 4183 DE SORTIE.

ANNEXE

Bruxelles, le 28 Août 1897.
Lettre du 3 - 7bre - id.

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous informer que le service des Bâtiments Civils a été autorisé à faire effectuer, à l'un des murs du Musée Wiertz, les travaux dont il est question dans sa lettre du 23 juin dernier, n 3407.

Quant à la question posée par M. le Conservateur Potvin, relativement à la restauration de la pochade dite "La curieuse", elle est soumise à l'administration des Beaux-Arts, comme rentrant dans ses attributions.

Veuillez agréer, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Vu L'Ingénieur en chef Directeur délégué,

Schmitz

A la Commission Directrice des Musées royaux de peinture
et de sculpture de Belgique, à
Bruxelles.

1896. — 77. — Imp. E. Daem. — 3047.

Bruxelles 14 Juillet 1897

N° 3407

à Mr Potvin
Conservateur du Musée Wiertz

Afin d'éviter de la part de l'administration des Beaux-arts, de nouvelles réclamations, nous avons l'honneur de rappeler à votre attention notre lettre du 3 Ct, nous prions de nous faire parvenir, le plus tôt possible, l'état justificatif des dépenses d'une somme de 1000 f mise à votre disposition en octobre dernier pour couvrir les dépenses urgentes journalières du Musée Wiertz.

Veuillez &c.

Bruxelles 23 Juin 1897

3407

à M Lagasse

Ingénieur en Chef
Directeur à l'adm^on des P. C.

Nous avons l'honneur de vous transmettre sous ce pli la copie d'une lettre adressée par M Delvin Conservateur du Musée Wiertz en date du 16 c^t à la C^on D^re des Musées de peinture. Nous vous prions de vouloir bien prendre telles mesures de conservation que vous jugerez utiles pour mettre à l'abri de l'humidité le Musée dont l'état de dégradation est signalé.

Veuillez &c.
P. l. C. D.

3407

Les termes de

Bruxelles 23 Juin 1892

à M. Potvin
Conservateur
du Musée Wiertz.

En réponse à votre lettre du 16 ct, nous ne pouvons que rappeler à votre attention celle que nous avons eu l'honneur de vous adresser en date du 28 avril dernier, déclarant que le C^d D. Considérait les Missions comme terminées par le fait qu'aucune intervention dans les transformations à exécuter dans le local du Musée Wiertz —

autant que possible

~~[illegible]~~

Reposons-nous bien en elle, ~~elle désire~~ de passer des motifs que nous vous avons fait connaître, le C^l D^f désire de toute espèce d'intervention, dans les ~~Réformes dont le Musée Wiertz~~, question de l'installation du dit Musée —

Au surplus l'affaire qui ~~fait l'objet de votre lettre précitée~~ dont il s'agit, semble concerner spécialement l'adm^on des Bâtiments civils à laquelle nous ~~avions cru~~ ~~[illegible]~~ exprimé ~~[illegible]~~ garder ~~autant que possible~~, la presque

faisons parvenir une copie de votre lettre précitée —

~~par Wiertz présentés dans le Musée qu'il s'agit de mettre à l'abri de l'humidité~~ —

P. le C^l D^f

Le Président

Le Secr

Musée-Wiertz

9

Ixelles, 16 Juin 1895

A Messieurs les Président et membres de la
Commission directrice des Musées royaux.

Messieurs et honorés confrères,

J'ai l'honneur de vous exposer que le coin de muraille du Musée-Wiertz où l'artiste a peint la peinture dite la Curieuse se trouve dans un état de dégradation, causé par l'humidité du sol extérieur et aggravé par les affouillements de la réfection des dalles, qui réclame des soins spéciaux, pour les quels je viens vous prier de m'indiquer les moyens de restauration que vous préférez.

Suffirait-il de reporter sur du plâtre frais ce qui peut être conservé de la fresque, en reconstituant le reste, — ou y faudrait-il un châssis et une toile?

Il en existe une copie grandeur naturelle qui pourra être consultée ou utilisée.

Vous m'obligeriez, Messieurs, en me faisant connaître la marche à suivre afin que l'Administration des Bâtiments civils puisse remettre les choses en bon état.

Je vous prie d'agréer mes sentiments de haute considération

Le conservateur

Ch. Fotrier

Bruxelles 28 avril 1897

9607

à Mr Pitrien
Conservateur
du Musée Wiertz

En réponse à votre lettre du 19 ct, nous avons l'honneur de vous faire connaître que la Cie considère sa mission comme terminée ~~[illegible]~~ ~~[illegible]~~ pour ce qui concerne ~~[illegible]~~ les transformations à exécuter dans les locaux du Musée Wiertz.

Cesse son intervention dans.

A la ~~suite~~ réception de votre lettre du 2 Mars écoulé, elle a écrit dans ce sens à Monsieur le Ministre des Beaux

arts, en dégageant ~~la~~
expressément ~~de le chef~~
toute responsabilité —
du Chef de la non exé-
cution des articles réfor-
més dont elle ~~avait~~
elle même pris l'initia-
tive —

Veuilly

12

Musée-Wiertz

Ixelles, 19 avril 1897

à Messieurs les Président et membres de la Commission directrice des Musées royaux

Messieurs,

Comme suite à ma lettre du 2 mars, je prends la liberté de vous exposer combien il est utile que les travaux de réparation commencés au Musée Wiertz par la mise à neuf du toit de verre d'après la teinte traditionnelle, soient continués.

Vous avez pu vous assurer que le Musée ne pouvait rester présentable aux visiteurs, sans des réparations régulières, et notamment sans la peinture nouvelle des murs intérieurs et des socles de statues — et aussi sans le remplacement de trois bancs hors d'usage.

Permettez-moi donc, Messieurs, de compter sur votre sollicitude pour la bonne exposition des œuvres d'art qui appartiennent à l'Etat, et de me mettre entièrement à votre disposition pour veiller à ce que les mesures à prendre soient exécutées dans les conditions les plus favorables.

Je vous en serai infiniment reconnaissant et je vous prie d'agréer pour les éminents confrères

et les grands artistes qui composent votre
honorable Commission le témoignage de
ma plus haute considération

Le Conservateur,

C. R. Tolerij

Bruxelles 9 VIII 97

M. le Ministre de l'Agriculture de T. P. & des B. A.

M

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Cte D. invité par M. Jegels, architecte principal des Bâtiments Civils, à prendre les mesures nécessaires pour l'enlèvement des tableaux qui garnissent les salles d'exposition du Musée Wiertz, afin de permettre les travaux de réfection projetés, s'est réuni

Approuvé

7407

dans les locaux du
dit Musée pour montrer
à ..., avec la ...
..., les mesures de
circonstance –

Les démarches de
M Poltier, conservateur
du Musée Wiertz, puis
une lettre adressée par
lui à la Cie D. &
dont la copie est ci jointe,
ne nous laissent guère
de doutes sur l'inefficacité
de votre intervention dans
cette affaire – Il ne nous
reste d'autre ... qu'à nous abstenir complètement
En effet, M Poltier

~~[illegible]~~

prévient ... les droits
& privilèges du légataire
universel d'Antoine
Wiertz, établit son
autorité, en quelque
sorte exclusive, sur le
Musée confié à sa garde

L'Etat détenteur
du bâtiment où
se trouve cet établissement
a fait ~~l'objet~~ Monsieur
le Ministre l'objet d'un
rapport détaillé que
une lettre accompagnait ~~notre~~
de la Cie D. ~~lettre~~ datée déjà du
5 janvier 1894

Depuis cette date nous
n'avons cessé ~~[struck through, illegible]~~
de rappeler les faits
à Votre attention et de
réclamer l'intervention de
l'adm.on des Bâtiments civils.
Les intérêts du Mis de Mérode [?]
n'ont donc pas été né-
gligés par le Cn Dt, et
la responsabilité de celui-ci
ne saurait être engagée
par suite ~~de la fin~~ de
d'une fin de non rece-
voir systématiquement
opposée à l'accomplisse-
ment des ~~[struck through, illegible]~~ actes et les
réformes dont elles
poursuivent depuis longtemps
la réalisation.
Veuillez
Agr.
Le Cel de la Div. [?]
Stetis [?]

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE & DE SCULPTURE
DE BELGIQUE
N° 3407

Ixelles, 2 mars 1897

A Monsieur Ed. Fétis président de la Commission
Directrice des Musées royaux

Cher confrère et honoré Président

Comme suite à notre entretien de ce matin, où
vous m'avez témoigné votre bienveillance, permettez
moi d'établir en quelques mots la situation.

Tout ce qui peut consolider ou embellir
les installations du Musée Wiertz a droit à mon
attention sérieuse, et assuré de mon concours actif.
Une seule chose m'est interdite, c'est de négliger
les devoirs auxquels m'astreint la qualité de
légataire universel de l'artiste.

Malheureusement, j'ai le regret de constater
que, parmi les projets à votre ordre du jour, il
en est qui s'écartent assez de ses volontés pour que
je ne puisse y prêter la main.

Tout ce qui concerne le principal intérêt d'une
exposition d'œuvres d'art : le jour où elles doivent
être placées, avait été réglé par l'artiste d'après ses
études et ses expériences faites pendant les 14 années
qu'il vécut dans son atelier, de sorte qu'après
sa mort, le soin de constituer son musée tel

qu'il s'entendait ne fut attribué en conséquence de son testament, comme au dépositaire légal de ses traditions.

L'article 10 de l'acte notarié du 2 juin 1866, est ainsi conçu :

„ Toutes les mesures d'exécution pour constituer définitivement le Musée Wiertz, seront prises d'après les indications verbales données par le défunt à son légataire universel „

Cela était si bien entendu que, lorsque tout fut fait, le dernier mot du gouvernement fut pour me donner l'assurance que voici :

„ Les clauses des contrats où vous êtes intervenu continueront à être observées. Des recommandations spéciales ont été faites dans ce dessein à la Commission directrice ainsi qu'au conservateur. „ (Lettre du ministre M. Ed. Thiéner, du 18 septembre 1868.)

Près de 30 ans se sont passés, sans qu'il ait été question de changer rien à cette constitution du Musée.

J'ai la confiance, Monsieur le Président, que la Commission directrice restera fidèle à ces précédents, notamment au sujet du toit de vitres, du ton des murailles et du dallage, ainsi que du placement des toiles, en hauteur et en inclinaison.

Dans l'espoir d'éviter toute dissidence, je vous prie d'agréer, pour vous et pour les éminents confrères et grands artistes qui vous entourent, l'assurance de ma plus haute considération.

Ctesse Wiertz

Bruxelles 1 mars II. 97

Musée Wiertz
Mobilier
{ Mobilier & entretien des salles
2550

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE & DE SCULPTURE
DE BELGIQUE
N° 3407

A Monsieur le Ministre
de l'Agriculture des T P & des B A

Par votre dépêche du 19 cr (Adon de B. A. N° 14294) relative aux travaux d'appropriation proprement dits que ~~Vous avez fait à M Cardon et Chas~~ à exécuter au Musée Wiertz Vous me faites connaître que les ouvrages préconisés pour le mobilier du jardin & des salles concernent uniquement

Notre Commission, qui
devra éventuellement en
faire liquider le coût sur
le budget économique
des Musée —

Le poste II du budget
en question affecté au
Matériel prévoit ~~seulement~~
simplement le "Mobilier
& l'entretien des salles —

Nous ne croyons
donc pas M. le Ministre devoir prendre
à notre charge les frais
d'un Mobilier de gardien.

~~Et~~ Le gardien ne étant
du reste pas accueilli au
public peut ~~parfaite~~

sans inconvénient, semble
t-il, se passer d'un Mob-
lier spécial.

Veuillez ...

[illegible]

[illegible]

Bruxelles le 26 janvier 1897

Monsieur le Secrétaire

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE & DE SCULPTURE
DE BELGIQUE
N° 340 Z

Suivant les indications que vous m'avez donné concernant le déplacement à opérer au Musée Wiertz, j'estime qu'il me faut :

1° deux doubles poulies en bois
2° cordes pour liages des tableaux
3° de grandes échelles plus six hommes.

Avec ces conditions, je réponds de mener le tout à bonne fin.

Agréez monsieur le Secrétaire, l'assurance de tout mon respect.

J. Mirincq.

2

MINISTÈRE
DE
L'AGRICULTURE
ET DES
TRAVAUX PUBLICS.

DIRECTION
DE
Beaux-Arts.

N° 14294 A.

N. B. — *Rappeler dans la réponse la date et le numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de la direction.*

ANNEXE.

SOMMAIRE.

Bruxelles, le 19 février *1897.*

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE
N° 3407

9.

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que, d'après les renseignements recueillis à la suite de votre lettre du 29 janvier écoulé, n° 3407, M. Cardon est chargé de l'exécution des travaux d'appropriation proprement dits au Musée Wiertz.

9 r

En ce qui concerne les ouvrages préconisés pour le mobilier du jardin et des salles, le service des Bâtiments Civils fait remarquer qu'ils concernent uniquement votre Commission, qui devra éventuellement en faire liquider le coût sur le budget économique de l'établissement.

Agréez, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Ministre,

A la Commission directrice des Musées
Royaux de peinture et de sculpture de l'Etat,
à BRUXELLES.

1896. - 87. - E. Daem. - 3485.

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE & DE SCULPTURE
DE BELGIQUE
N° 3407

Bruxelles 9 - II - 97

à Mr Potvin
Conservateur du Musée Wiertz

M

Nous avons l'honneur de vous faire connaître que la C. D. des Musées R. de peinture se réunira au Musée Wiertz Lundi prochain 15 Ct, à 2 heures de relevée, afin d'arrêter les mesures à prendre en vue des travaux de réfection qui vont être exécutés prochainement dans les locaux du dit Musée —

Veuillez a. l. c. d.
la Hte

J

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE & DE SCULPTURE
DE BELGIQUE
N° 3407

Bruxelles 9 - II - 97

à M. Jezels
Architecte principal
Conservateur du Palais de Justice -

Rue de Lausanne 38

~~Monsieur,~~

Nous avons l'honneur de Vous faire connaître que le C^{on} d'adm. afin d'être mieux à même de donner suite à Votre lettre du 2 c. (Service spécial des Bâtiments civils N° 7826) concernant les travaux de restauration qui vont être exécutés mais

permet dans les locaux
du Musée Wiertz —
décidé de se réunir, au
dit Musée, Lundi prochain
15 Ct à deux heures de relevée

Nous espérons, Mr
le bourgmestre que vous
voudrez bien assister
à cette réunion afin
d'arrêter des mesures —
aussi les mesures à
prendre en vue de l'exé-
cution des travaux dont
il s'agit. Veuillez

P. L. C.
Le Président

L. G.

MINISTÈRE
de
l'Agriculture et des Travaux publics.

SERVICE SPÉCIAL
des
BATIMENTS CIVILS
rue de Louvain, 38.

N° 1826.

OBJET :

1ère Section

Musée Wiertz

Travaux de Réfection

N. B. — On est prié de rappeler dans la réponse, la date et le numéro de la présente.

Réponse à l.....

du.....189.....

N°.....

ANNEXE

1896. — E. Daem — 3093.

14

Bruxelles, le 2 Février 1897.

MUSÉE ROYAUX
DE PEINTURE ET SCULPTURE
N° 3467

Monsieur

J'ai l'honneur de vous faire savoir que des travaux de réfection (peinture et autres) vont être exécutés incessamment dans les locaux du Musée Wiertz à Ixelles.

Je vous prie en conséquence de bien vouloir prendre, le plus tôt possible, les mesures nécessaires pour l'enlèvement des tableaux qui garnissent les salles d'exposition, afin de permettre l'exécution desdits travaux, dans des conditions convenables.

Veuillez agréer, je vous prie, Messieurs, l'assurance de ma parfaite considération

L'ARCHITECTE PRINCIPAL,
CONSERVATEUR DU PALAIS DE JUSTICE

A. Ingels

A Messieurs les Présidents
& Membres de la Commission
du Musée Wiertz
Bruxelles.